JUIN 2008 **RC-GC 71**
(maj.)

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL

RELATIF

AUX COMPTES DE L'ETAT DE VAUD DE L'ANNEE 2007

COMPOSITION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Bureau
(et sous-commission Finances et relations extérieures)

Président et rapporteur général	M. Armand Rod
Vice-présidents	M. Pierre-Yves Rapaz, rapporteur Mme Monique Weber-Jobé

Sous-commissions

Départements	**Commissaires**
Sécurité et environnement	M. Grégoire Junod, rapporteur M. Hans Rudolf Kappeler
Formation, jeunesse et culture	M. Eric Walther, rapporteur M.Guy-Philippe Bolay
Intérieur	Mme Jacqueline Bottlang-Pittet, rapportrice Mme Fabienne Freymond Cantone
Santé et action sociale	M. Rémy Jaquier, rapporteur Mme Tinetta Maystre
Economie	M. Frédéric Grognuz, rapporteur Mme Michèle Gay Vallotton
Infrastructures	M. Eric Bonjour, rapporteur M. Jean-Michel Dolivo

TABLE DES MATIERES

1. Travaux de la Commission des finances **4**
1.1 Généralités **4**
1.2 Thèmes d'études **4**

2. Comptes 2007 ..... **5**
2.1 Comparaison avec le budget total 2007 (budget voté + crédits supplémentaires) **5**
2.2 Comparaison avec les comptes 2006 ..... **5**
2.3 Résultat 2007 ..... **8**

3. Dépenses d'investissement **8**
3.1 Dépenses d'investissement à amortir **8**
3.2 Crédits d'investissement disponibles **8**
3.3 Dépenses d'investissement 2007 ..... **8**

4. Compte de Pertes et profits **10**

5. Bilan **11**

6. Considérations générales **12**
6.1 Crédits supplémentaires et autorisations de dépassements budgétaires **12**
6.1.1 Crédits supplémentaires *12*
6.1.2 Autorisations de dépassements budgétaires *12*
6.1.3 Suivi budgétaire *12*
6.2 Reports de crédits **13**
6.3 Démarche DEFI 2006-2007 ..... **13**
6.4 Dépenses par secteur d'activités **14**
6.5 Revenus fiscaux **14**
6.6 Garanties accordées par l'Etat de Vaud **16**
6.7 Fonds spéciaux hors bilan **16**
6.8 Régimes financiers particuliers **16**
6.8.1 Université de Lausanne *16*
6.8.2 Centre Hospitalier Universitaire Vaudois *16*
6.9 Participations (patrimoine administratif) **16**

7. Rapport annuel du Conseil d'Etat **17**

8. Prise de position de la Commission des finances sur le rapport du Contrôle cantonal des finances (CCF) **18**

9. Conclusion générale **19**
9.1 Remerciements **19**
9.2 Prise de position de la COFIN sur les comptes 2007 ..... **19**
9.2.1 Compte de fonctionnement *19*
9.2.2 Compte de Pertes et Profits *19*
9.2.3 Découvert au bilan *19*
9.2.4 Etat de la dette *19*
9.2.5 Investissements *20*
9.2.6 Autofinancement *20*
9.2.7 Note finale *20*
9.3 Proposition d'approbation des comptes 2007 ..... **20**

10. Mesures prises par le Conseil d'Etat après bouclement des comptes 2007 ..... **21**

11. Observation **22**

12. Rapports des sous-commissions **23**
12.1 Département de la sécurité et de l'environnement **23**
12.2 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture **30**
12.3 Département de l'intérieur **46**
12.4 Département de la santé et de l'action sociale **50**
12.5 Département de l'économie **60**
12.6 Département des infrastructures **65**
12.7 Département des finances et des relations extérieures **70**
12.8 Ordre judiciaire vaudois **73**

12.9 Grand Conseil.....74

1. TRAVAUX DE LA COMMISSION DES FINANCES

1.1 Généralités

La Commission des finances (ci-après COFIN) a tenu 5 séances plénières consacrées à :

- la présentation des comptes 2007,
- l'examen des comptes de chaque département, avec un rapport de chaque sous-commission,
- l'examen du bilan et du compte de pertes et profits,
- l'adoption des comptes et du présent rapport.

Conjointement avec la Commission de gestion, la COFIN a reçu les représentants du Contrôle cantonal des finances (Mme M. Kellenberger et MM. Th. Bonard, P.-A. Romanens et C.-A. Rohrbach) et, parallèlement au Conseil d'Etat, a pris connaissance du rapport du CCF sur le contrôle des comptes de l'exercice 2007. Elle a reçu également M. Ph. Maillard de l'Administration cantonale des impôts et a pris connaissance du rapport de l'ACI sur les revenus et charges fiscaux ainsi que de la partie financière du rapport annuel 2007 du Conseil d'Etat.

1.2 Thèmes d'études

Pour l'examen des comptes de cette année, la COFIN n'a pas défini de thèmes d'études transversaux particuliers. En revanche, elle a porté son attention sur la mise en œuvre de la démarche DEFI et son impact sur les comptes 2007.

2. COMPTES 2007

Ce rapport présente un certain nombre d'éléments relatifs aux résultats 2007. Pour plus de détails, il est important de se référer également à la brochure des comptes 2007 ainsi qu'au rapport annuel du Conseil d'Etat pour 2007.

2.1 Comparaison avec le budget total 2007 (budget voté + crédits supplémentaires)

Les comptes de fonctionnement bouclent avec un résultat plus favorable que les prévisions budgétaires comme le montre le tableau ci-dessous :

	Charges	Revenus	Résultat
Budget voté	6'639'979'700	6'650'753'900	+ 10'774'200
Crédits supplémentaires	60'671'100	26'370'000	- 34'301'100
Budget total	6'700'650'800	6'677'123'900	- 23'526'900
Comptes	7'081'137'566	7'354'721'606	+ 273'584'040
Différence comptes - budget total en CHF	**+ 380'486'766**	**+ 677'597'706**	**+ 297'110'940**
En % du budget total	**+ 5,68**	**+ 10,15**	**-**

L'excédent de produits budgétisé et les crédits supplémentaires s'élevaient à CHF 23,5 mios. Lors du bouclement des comptes, cet excédent s'est finalement soldé par un bénéfice de CHF 273,6 mios. Cette amélioration de CHF 250,1 mios par rapport aux prévisions budgétaires s'explique par des revenus supérieurs de CHF 677,6 mios aux prévisions et des charges en croissance de CHF 380,5 mios. Notons qu'avant les amortissements supplémentaires et correctifs d'actifs, les charges effectives étaient inférieures de CHF 98,6 mios (1,48 %) par rapport au budget voté.

2.2 Comparaison avec les comptes 2006

Par rapport aux comptes de l'exercice 2006, la situation se présente comme suit :

	Charges	Revenus
Comptes 2006	6'580'826'876	6'848'052'252
Comptes 2007	7'081'137'566	7'354'721'606
Différence en CHF	**+ 500'310'690**	**+ 506'669'354**
Différence en %	**+ 7,60**	**+ 7,40**

Les **charges** 2007 sont, par rapport à celles de 2006, en augmentation de 7,60 %, soit CHF 500,3 mios, contre 3,44 % un an auparavant. Si l'on fait abstraction des écritures de bouclement (CHF 479,1 mios), les charges ne sont en hausse que de CHF 21,2 mios, soit 0,32 %. Les efforts d'économie conjugués du Conseil d'Etat et du Grand Conseil continuent à porter leurs fruits, malgré la demande toujours aussi importante de prestations dans les domaines de la santé, du social et de l'enseignement.

Les écritures de bouclement effectuées sont les suivantes :

	CHF
Financement en faveur de la Caisse de pensions	59'100'000
Amortissement supplémentaire du découvert	420'000'000
Total des écritures de bouclement (charges)	**479'100'000**

Ces opérations relèvent d'une saine gestion des finances du Canton dans le sens d'une politique anticyclique. la Convention 2005 avec la CPEV prévoyait la compensation sur 15 ans par l'Etat de l'augmentation du plafond de

la déduction de coordination. Vu la situation budgétaire, le Conseil d'Etat a décidé d'effectuer cette compensation au moyen d'un versement global et unique. Quant au découvert, il s'agit de pertes accumulées d'exercices antérieurs. Un amortissement ordinaire de CHF 140 mios était déjà porté au budget 2007. Mais un équilibre durable des finances cantonales veut que ce poste tende aussi rapidement que possible vers zéro.

Les **revenus**, quant à eux, ont progressé de 7,40 %, soit CHF 506,7 mios. Cet écart favorable s'explique notamment par une augmentation de CHF 115,3 mios de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, de CHF 149,8 mios de l'impôt sur le bénéfice et le capital des sociétés et de CHF 43,9 mios de l'impôt sur les gains immobiliers et des droits de mutation, suite à la poursuite d'une croissance économique exceptionnelle, voire d'une certaine surchauffe immobilière.

En ce qui concerne le tableau de la page 8, il y a lieu de remarquer que les comptes 2007 tiennent compte des changements intervenus dans la dénomination et la structure des départements avec le changement de législature. Les mutations les plus importantes concernent le Service pénitentiaire, la Chancellerie, l'Office du tuteur général et le Service du développement territorial (fusion des services de l'aménagement du territoire et des améliorations foncières). Les comptes 2006 ont bien entendu été reconstitués selon la nouvelle structure.

Variation des charges et des revenus par rapport au budget 2007 et aux comptes 2006

	Comptes 2007	Budget 2007	Comptes 2006	Variations Comptes 2007 - Budget 2007 en CHF	Variations Comptes 2007 - Budget 2007 en %	Variations Comptes 2007 - Comptes 2006 en CHF	Variations Comptes 2007 - Comptes 2006 en %
Charges							
DSE	288'999'760	290'723'500	273'339'582	-1'723'740	-0.59%	15'660'178	5.42%
DFJC	2'030'459'207	2'044'796'900	1'923'055'470	-14'337'693	-0.70%	107'403'737	5.29%
DINT	289'443'897	287'315'300	277'707'174	2'128'597	0.74%	11'736'723	4.05%
DSAS	2'147'521'269	2'151'946'900	2'192'034'893	-4'425'631	-0.21%	-44'513'624	-2.07%
DEC	401'271'496	431'264'900	400'133'720	-29'993'404	-6.95%	1'137'776	0.28%
DINF	366'778'976	372'300'600	349'203'270	-5'521'624	-1.48%	17'575'706	4.79%
DFIRE	1'398'264'012	911'935'300	1'003'955'148	486'328'712	53.33%	394'308'864	28.20%
OJV	152'049'546	142'685'000	154'812'037	9'364'546	6.56%	-2'762'491	-1.82%
GC	6'349'403	7'011'300	6'585'582	-661'897	-9.44%	-236'179	-3.72%
Total	**7'081'137'566**	**6'639'979'700**	**6'580'826'876**	**441'157'866**	**6.64%**	**500'310'690**	**7.07%**
Revenus							
DSE	360'599'298	353'210'100	343'219'955	7'389'198	2.09%	17'379'343	4.82%
DFJC	374'239'256	368'003'300	364'924'887	6'235'956	1.69%	9'314'369	2.49%
DINT	152'379'399	152'571'300	156'374'295	-191'901	-0.13%	-3'994'896	-2.62%
DSAS	738'522'668	736'582'700	747'265'986	1'939'968	0.26%	-8'743'318	-1.18%
DEC	335'760'173	349'411'200	330'093'361	-13'651'027	-3.91%	5'666'812	1.69%
DINF	112'262'154	111'528'500	108'761'273	733'654	0.66%	3'500'881	3.12%
DFRE	5'191'382'974	4'493'177'100	4'708'254'478	698'205'874	15.54%	483'128'496	9.31%
OJV	89'559'701	86'252'100	89'147'427	3'307'601	3.83%	412'274	0.46%
GC	15'983	17'600	10'590	-1'617	-9.19%	5'393	33.74%
Total	**7'354'721'606**	**6'650'753'900**	**6'848'052'252**	**703'967'706**	**10.58%**	**506'669'354**	**6.89%**

2.3 Résultat 2007

Au résultat du compte de fonctionnement de CHF 273,6 mios, il convient d'ajouter le résultat du compte de pertes et profits qui enregistre un profit exceptionnel de CHF 69,1 mios. Ce montant provient essentiellement de l'agio sur le rachat des bons de participation BCV (CHF 55,9 mios). Le résultat global de l'exercice 2007 se solde donc par un profit net de CHF 342,7 mios.

Profit net de l'exercice 2007	**CHF**
Excédent de revenus du compte de fonctionnement	273'584'039
Résultat du compte de pertes et profits (voir ch. 4 ci-après)	69'099'344
Profit net	**342'683'383**

3. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

3.1 Dépenses d'investissement à amortir

Les crédits accordés par le Grand Conseil pour les dépenses d'investissement en cours d'amortissement au 31 décembre 2007 totalisent CHF 4,137 mrds (voir tableau «Amortissement des dépenses d'investissement - Etat au 31.12.2007», page 364 de la brochure des comptes).

Les amortissements sur les dépenses d'investissement comptabilisés en 2007 aux rubriques 7041.3311 à 3315 et 3319 s'élèvent à CHF 275,1 mios. Ce montant est diminué des corrections techniques liées au bouclement d'objets présentant un solde disponible pour un montant de CHF 25,9 mios. Le détail figure dans le tableau mentionné ci-dessus. Sur le total des crédits d'investissement en compte (CHF 4,137 mrds), le solde à amortir, au 31 décembre 2007, représente CHF 1,578 mrds.

3.2 Crédits d'investissement disponibles

Selon le tableau de contrôle des dépenses d'investissement (voir tableau «Etat des dépenses d'investissement au 31 décembre 2007», page 348 de la brochure des comptes), le solde des crédits d'investissement disponible pour les prochaines années s'élève à CHF 362,7 mios.

3.3 Dépenses d'investissement 2007

Le budget des dépenses d'investissement prévoyait un total net de CHF 200,0 mios à la charge du Canton, soit respectivement CHF 324,8 mios de dépenses brutes (hors prêt M2 de CHF 149,0 mios) et CHF 124,8 mios de contributions de tiers. En tenant compte des participations de la Confédération et de tiers pour les différents ouvrages (CHF 90,6 mios), les dépenses brutes effectivement injectées dans l'économie vaudoise atteignent, pour l'exercice 2007, CHF 231,5 mios. L'effet net pour les comptes de l'Etat est de CHF 140,9 mios, soit CHF 59,1 mios de moins que ne le prévoyait le budget. Le détail des dépenses d'investissement de l'exercice 2007 est présenté en pages 333 à 339 de la brochure des comptes.

Le tableau ci-après montre l'évolution des écarts enregistrés depuis 1988 entre les prévisions d'investissement et les investissements effectifs.

Année	Dépenses budgétisées en mios de CHF	Dépenses effectuées en mios de CHF	En % du budget	Ecarts par rapport au budget en mios de CHF
1988	158,2	174,2	110,1 %	+ 16,0
1989	169,6	197,0	116,2 %	+ 27,4
1990	182,7	183,9	100,7 %	+ 1,2
1991	212,6	221,8	104,3 %	+9,2
1992	236,5	236,5	100,0 %	–
1993	256,1	252,3	98,5 %	- 3,8
1994	275,7	261,8	95,0 %	- 13,9
1995	314,7	251,0	79,8 %	- 63,7
1996	301,1	229,8	76,3 %	- 71,3
1997	288,4	189,7	65,8 %	- 98,7
1998	300,0	251,1	83,7 %	- 48,9
1999	207,0	195,0	94,2 %	- 12,0
2000	202,0	165,6	82,0 %	- 36,4
2001	213,4	207,7	97,3 %	- 5,7
2002	231,7	221,6	95,6 %	- 10,1
2003	250,6	201,4	80,4 %	- 49,2
2004	219,8	187,1	85,1 %	- 32,7
2005	200,0	160,4	80,2 %	- 39,6
2006	200,0	157,8	78,9 %	- 42,2
2007	200,0	140,9	70,5 %	- 59,1

4. COMPTE DE PERTES ET PROFITS

Le résultat du compte de pertes et profits enregistre un profit exceptionnel de CHF 69,1 mios. L'agio sur le rachat des bons de participation BCV y a contribué à hauteur de CHF 55,9 mios.

Charges extraordinaires (CHF 4,1 mios)

Charges résultant d'exercices antérieurs (CHF 0,8 mios)

Il s'agit essentiellement d'écritures correctives relatives à d'anciens comptes de régularisation, comme, par exemple, les débiteurs anciens du SAN.

Moins-values sur éléments du bilan (CHF 1,3 mios)

Il s'agit de la réduction de la créance EVAM (anc. FAREAS) postposée suite à la vente d'un immeuble.

Annulation de solde sur décrets d'investissement (1,9 mios)

Clôture de l'objet d'investissement «Extension de la prison de La Croisée» conformément à la réponse du Conseil d'Etat à la 1ère observation de la Commission des finances sur les comptes 2006.

Produits extraordinaires (CHF 73,2 mios)

Annulation de soldes disponibles sur décrets d'investissement (CHF 3,0 mios)

En 2007, 17 objets d'investissement ont été bouclés en présentant un solde disponible provenant de la différence entre l'effectif réalisé et le montant amorti prévu par le décret.

Annulation de crédits reportés échus (CHF 0,6 mio)

L'art. 27 LFin précise notamment que tout crédit reporté de l'exercice 2006 sur l'exercice 2007 est périmé à fin 2007. Les soldes restant ouverts sont donc comptabilisés dans le compte de pertes et profits.

Produits résultant d'exercices antérieurs (CHF 0,9 mios)

Les montants enregistrés dans ce poste proviennent essentiellement d'écritures correctives relatives à à la prescription de créanciers anciens du SAN.

Plus-values sur éléments du bilan (CHF 68,3 mios)

Il s'agit de la revalorisation du patrimoine de l'Etat. Le poste principal est l'agio de CHF 55,9 mios sur le remboursement d'une troisième tranche de 7'367'790 bons de participation BCV à CHF 7.58385 (6 % du prix d'émission de CHF 92).

Liquidation de successions dévolues à l'Etat (CHF 0,4 mios)

Ce poste est composé de divers produits de succession.

5. BILAN

L'actif du bilan de l'Etat reflète, d'une part, la création de valeurs dans le cadre de l'activité courante de l'Etat (patrimoine financier) et, d'autre part, les actifs engagés à long terme en tant que support de l'activité de l'Etat (patrimoine administratif).

Le passif du bilan reflète les moyens mis en œuvre afin de garantir cette activité en période de déficit et montre en particulier de quelle manière l'Etat finance ses actifs à long terme.

Le bilan de l'Etat de Vaud au 31 décembre 2007 est présenté en pages 321 ss. de la brochure des comptes. Une description des variations principales des postes actifs et passifs figure en pages 25 ss. du rapport annuel du Conseil d'Etat.

Le découvert au bilan à fin 2007

Le compte de pertes et profits présente un profit comptable extraordinaire de CHF 69,1 mios (voir ch. 4 ci-dessus). Avec le bénéfice du compte de fonctionnement de CHF 273,6 mios (voir ch. 2 ci-dessus), il en résulte un profit net de CHF 342,7 mios. Le découvert s'en trouve diminué d'autant, mais le chemin est encore long jusqu'à l'assainissement complet.

	2007	**2006**
Découvert au 1er janvier	2'429'533'814	2'875'103'465
Excédent de revenus du compte de fonctionnement	- 273'584'039	- 267'225'376
Excédent de produits du compte de pertes et profits	- 69'099'344	- 38'344'274
Amortissement du découvert	- 560'000'000	- 140'000'000
Découvert au 31 décembre	**1'526'850'431**	**2'429'533'815**

6. CONSIDERATIONS GENERALES

6.1 Crédits supplémentaires et autorisations de dépassements budgétaires

6.1.1 Crédits supplémentaires

Le total général des crédits supplémentaires nets a passé de CHF 13,3 mios (0,21 % du budget voté) en 2006 à CHF 34,3 mios (0,52 %). Le tableau ci-desssous montre que les compléments principaux nets ont été nécessaires au DSAS (RI CHF 15, 8 mios ; LAMal CHF 11 mios), au DINF (DSI CHF 1 mio ; SIPAL CHF 4 mios) et au DSE (Intempéries CHF 4 mios).

	Budget 2007 voté Charges brutes	Crédits supplémentaires nets	Crédits supplémentaires en % du budget voté
DSE	290'723'500	4'394'200	1,51
DFJC	2'044'796'900	- 621'500	- 0,03
DINT	287'315'300	2'244'000	0,78
DSAS	2'151'946'900	26'609'200	1,24
DEC	431'264'900	- 1'322'000	- 0,31
DINF	372'300'600	5'167'600	1,39
DFIRE	911'935'300	- 2'989'500	- 0,33
OJV	142'685'000	157'500	0,11
GC	7'011'300	289'600	4,13
Total	**6'639'979'700**	**34'301'100**	**0,52**

6.1.2 Autorisations de dépassements budgétaires

Le non-respect des dispositions de la LFin en la matière par certains services, en 2006, démontrait la nécessité d'une clarification par voie de directives et de procédures. Le Conseil d'Etat a répondu à l'observation transversale de la Commission des finances, reprise par le Grand Conseil, en édictant un Guide financier très complet, contenant notamment la directive no 24 relative aux crédits supplémentaires et au suivi budgétaire.

Cet effort ne semble pas suffire, car la Commission des finances constate à nouveau, pour 2007, de nombreux (311) cas de dépassements budgétaires non autorisés pour un total de CHF 17,8 mios. Elle propose donc à nouveau une observation (voir ch. 11 du présent rapport).

6.1.3 Suivi budgétaire

Les montants nets des crédits supplémentaires, y compris les dépassements budgétaires autorisés, ont évolués comme suit au cours des cinq dernières années :

Exercice	Charges brutes crédits supplémentaires et dépassements budgétaires autorisés	Revenus bruts crédits supplémentaires et dépassements budgétaires autorisés	Montants nets crédits supplémentaires et dépassements budgétaires autorisés
2003	166'817'400	78'846'400	87'971'000
2004	103'584'900	47'508'400	56'076'500
2005	103'557'600	21'667'900	81'889'700
2006	46'952'700	33'617'100	13'335'600
2007	60'671'100	26'370'000	34'301'100

Il y a lieu de rappeler que la LFin du 20.09.05, par ses articles 28 (suivi du budget de fonctionnement) et 36 (suivi du budget d'investissement), constitue un outil de surveillance indispensable, non seulement pour le Conseil d'Etat, mais également pour le Grand Conseil par l'intermédiaire de sa Commission des finances.

Celle-ci veillera au respect de ces dispositions et le Conseil d'Etat s'est engagé à lui communiquer le résultat du suivi en la forme la plus élaborée possible. Pour l'exercice en cours, par courrier du 05.02.08, la Commission des finances a précisé ses exigences :

a) suivi budgétaire au 30.06.08 pour la 1ère séance après les vacances d'été, soit le 28.08.08,

b) suivi budgétaire au 30.09.08 pour la 1ère journée du séminaire sur le projet de budget 2009, soit le 30.10.08.

6.2 Reports de crédits

La LFin précise qu'en principe, après la clôture des comptes, les départements ne peuvent disposer des crédits budgétaires non utilisés. Toutefois, le Conseil d'Etat peut autoriser le report sur l'année suivante des crédits partiellement ou totalement inutilisés pendant l'exercice budgétaire. La Commission des finances est informée de ces reports. A la fin de l'année, les crédits reportés sont en principe périmés.

Les reports de crédits adoptés par le Conseil d'Etat en 2007, sont les suivants :

	Reports totaux 2007 sur 2008	**Pour comparaison**	
		Reports totaux 2006 sur 2007	**Reports totaux 2005 sur 2006**
DSE	522'200	550'000	1'028'500
DFJC	120'000	32'500	2'953'600
DINT	179'900	520'400	734'000
DSAS	1'171'700	70'000	175'000
DEC	2'233'300	103'000	351'590
DINF	2'895'100	2'880'400	4'221'100
DFIRE	1'449'500	294'000	336'100
Total	**8'571'700**	**4'450'300**	**9'799'890**

6.3 Démarche DEFI 2006-2007

La démarche DEFI, qui faisait partie intégrante de la planification financière 2007-2009, visait à contribuer à l'assainissement des finances cantonales tout en apportant un certain nombre de simplifications administratives et la révision de divers standards de l'activité de l'Etat. Le résultat de cette opération portant sur les exercices 2006 et 2007 peut être résumé comme suit :

Réduction de charges en milliers de CHF	**Nombre de mesures**	**Effet sur 2006 et 2007 budgétisé**	**Effet sur 2006 et 2007 réalisé**	**Réalisé - budgétisé**	
				en CHF	**en %**
Mesures totalement réalisées	314	84'407	84'407	0	0
Résultat supérieur au budget	63	12'582	19'490	+ 6'908	+ 54,9
Mesures partiellement réalisées	56	19'480	11'795	- 7'685	- 39,5
Mesures abandonnées	6	1'441	0	- 1'441	- 100,0
Mesures non réalisées	36	2'547	0	- 2'547	- 100,0
Total	**475**	**120'457**	**115'692**	**- 4'765**	**- 4,0**

En matière d'effectifs, 59,2 ETP ont été supprimés sur les 62,2 prévus.

Dans sa séance du 05.06.08, la Commission des finances a pris connaissance de l'analyse du Conseil d'Etat de cette opération, analyse répondant à sa demande formulée le 07.06.07 dans le cadre de l'examen des comptes 2006.

Elle constate que la cible a été globalement atteinte, compte de quelques compléments reportés à 2008, voire 2009. La méthode a fait ressortir diverses possibilités d'améliorer le fonctionnement des départements, mais n'a révélé aucun dysfonctionnement grave. Les mesures prises ont eu un effet immédiat et pérenne.

Les rapports du Conseil d'Etat sur les mesures DEFI 2006 et 2007 peuvent être consultés sur le site Internet de l'Etat de Vaud www.vd.ch (Thèmes - Finances publiques - Assainissement financier).

6.4 Dépenses par secteur d'activités

Chaque fois qu'il dépense CHF 100, l'Etat consacre les montants suivants à ses différents secteurs d'activités :

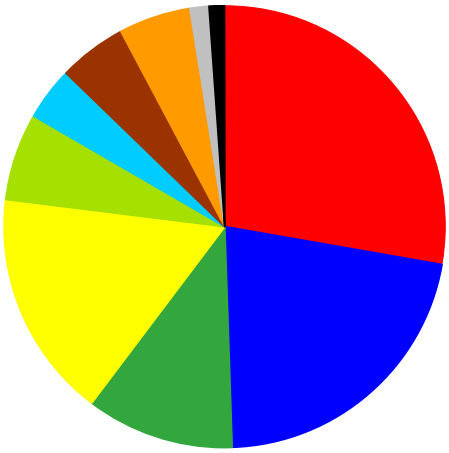

	2007	2006
Enseignement	CHF 27.88	(CHF 29.26)
Prévoyance sociale	CHF 21.68	(CHF 22.39)
Santé	CHF 10.84	(CHF 11.55)
Finances et impôts	CHF 16.48	(CHF 12.68)
Sécurité publique	CHF 6.57	(CHF 7.04)
Trafic	CHF 3.85	(CHF 4.31)
Economie publique	CHF 4.84	(CHF 4.92)
Administration générale	CHF 5.36	(CHF 4.80)
Culture et loisirs	CHF 1.52	(CHF 1.62)
Environnement	CHF 0.98	(CHF 1.43)

6.5 Revenus fiscaux

Dans le cadre de ses travaux sur l'examen des comptes 2007, la Commission des finances a pris connaissance du rapport de l'Administration cantonale des impôts traitant des recettes fiscales. Une synthèse figure aux pages 23 et 24 du rapport annuel du Conseil d'Etat (voir aussi le tableau ci-après).

L'écart entre les prévisions budgétaires relatives à l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et les comptes 2007 (+ CHF 142,1 mios) s'explique notamment par la sous-évaluation des acomptes des années antérieures par les contribuables et par la poursuite du rattrapage. Il y a lieu de noter que la stabilisation du système postnumerando suit son cours, mais devrait durer jusqu'à fin 2010 (période fiscale 2009).

D'autres écarts importants apparaissent notamment dans l'impôt sur la dépense (acomptes sous-évalués, + CHF 31,2 mios), l'impôt sur le bénéfice net des sociétés (conjoncture très favorable, + CHF 206,1 mios), l'impôt sur les gains immobiliers et les droits de mutation (poursuite de la surchauffe immobilière, + CHF 92,7 mios). A noter que l'impôt sur le bénéfice inclut des bénéfices extraordinaires pour environ CHF 150 mios, suite à des restructurations comptables à caractère unique.

En ce qui concerne la part du Canton à l'impôt fédéral direct (+ CHF 139,6 mios), il faut noter qu'elle était, en 2007, pour la dernière fois de 30 %. Elle sera réduite à 17 % à partir de 2008.

Variation du produit des impôts par rapport au budget 2007 et aux comptes 2006

		Comptes 2007	Budget 2007	Comptes 2006	Variations Comptes 2007 - Budget 2007 en CHF	en %	Variations Comptes 2007 - Comptes 2006 en CHF	en %
4001	Impôt sur le revenu	2'654'254'513	2'549'600'000	2'538'974'933	104'654'513	4.10%	115'279'580	4.54%
4002	Impôt sur la fortune	426'766'942	389'400'000	378'952'068	37'366'942	9.60%	47'814'874	12.62%
4003	Impôt à la source	99'046'820	86'200'000	118'905'838	12'846'820	14.90%	-19'859'018	-16.70%
4004	Impôt spécial des étrangers	85'521'642	54'300'000	75'927'892	31'221'642	57.50%	9'593'750	12.64%
4011	Impôt sur le bénéfice net	565'397'728	359'300'000	415'576'591	206'097'728	57.36%	149'821'137	36.05%
4012	Impôt sur le capital	119'600'202	120'000'000	119'662'708	-399'798	-0.33%	-62'506	-0.05%
4013	Impôt complém. sur les immeubles	17'810'263	18'000'000	17'576'333	-189'737	-1.05%	233'930	1.33%
4031	Impôt sur les gains immobiliers	139'929'169	80'242'900	102'227'820	59'686'269	74.38%	37'701'349	36.88%
4041	Droits de mutation	163'531'364	130'500'000	157'334'409	33'031'364	25.31%	6'196'955	3.94%
4051	Impôt successions et donations	82'188'620	71'500'000	86'472'806	10'688'620	14.95%	-4'284'186	-4.95%
4067	Taxe sur les véhicules (SAN)	206'118'411	202'600'000	202'865'312	3'518'411	1.74%	3'253'099	1.60%
	Divers	35'316'154	33'819'177	33'819'177	1'496'977	4.43%	1'496'977	4.43%
	Total	**4'595'481'828**	**4'095'462'077**	**4'248'295'887**	500'019'751	12.21%	347'185'941	8.17%
4401	Part à l'impôt fédéral direct	456'833'828	317'200'000	343'194'158	139'633'828	44.02%	113'639'670	33.11%
3411	Contributions à la péréquation financière intercantonale	-45'282'186	-10'000'000	-15'570'497	-35'282'186	352.82%	-29'711'689	190.82%
4421	Part à l'impôt sur les frontaliers	46'896'233	37'500'000	42'638'996	9'396'233	25.06%	4'257'237	9.98%

6.6 Garanties accordées par l'Etat de Vaud

Lors du bouclement des comptes, le SAGEFI demande sous une forme standardisée à tous les services des informations ciblées sur les garanties et cautionnements octroyés. L'information demandée a trait aussi bien à la base légale qu'au détail du prêt sous-jacent. Pour chaque garantie et cautionnement octroyé les services doivent se positionner quant au risque pour l'Etat d'être actionné en garantie dans un délai d'une année par les institutions financières.

Ces risques sont énumérés à la page 329 de la brochure des comptes et sont évalués à CHF 4,6 mios à fin 2007.

Le détail des garanties hors bilan accordées se trouve en pages 330 à 332 de la brochure des comptes. Au 31 décembre 2007, le total s'élève à CHF 1,3 mrd.

6.7 Fonds spéciaux hors bilan

La situation détaillée des fonds hors bilan est présentée aux pages 365 à 368 de la brochure des comptes. Une comptabilité détaillée est adressée chaque année aux services propriétaires. Le processus d'assainissement des fonds induit par l'observation de la Commission des finances dans son rapport de 1998 a permis de ramener le nombre des fonds de 176 à fin 2000 à 76 au 31 décembre 2007. La structure des fonds restants est désormais adéquate par rapport à leur mission.

Le portefeuille sous gestion atteint, à fin 2007, CHF 102,1 mios, le capital total CHF 109,6 mios.

6.8 Régimes financiers particuliers

6.8.1 Université de Lausanne

Ce chapitre est désormais intégré au rapport de la sous-commission pour le DFJC. Le rapport de révision de PricewaterhouseCoopers figure à la page 373 de la brochure des comptes.

6.8.2 Centre Hospitalier Universitaire Vaudois

Ce chapitre est désormais intégré au rapport de la sous-commission pour le DSAS. Le rapport de révision de PricewaterhouseCoopers figure à la page 374 de la brochure des comptes.

6.9 Participations (patrimoine administratif)

L'inventaire des participations appartenant au patrimoine administratif de l'Etat se trouve en pages 323 et 324 de la brochure des comptes (Eléments constitutifs du bilan). Leur total est porté pour CHF 905,8 mios à l'actif du bilan, dont CHF 896,7 mios pour la seule BCV.

La loi du 17.05.05 sur les participations de l'Etat et des communes à des personnes morales est entrée en vigueur le 01.01.06. Sur cette base, le Grand Conseil, par décret du 21.02.06, a autorisé le Conseil d'Etat à se désengager entièrement ou partiellement de 20 participations ne représentant pas un intérêt prépondérant pour l'Etat de Vaud. Lors d'un prochain rapport trimestriel au Grand Conseil, la Commission des finances renseignera sur l'état de cette démarche.

7. RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ETAT

Selon l'article 139 de la loi du 08.05.07 sur le Grand Conseil, le Conseil d'Etat remet au Grand Conseil son rapport de gestion et les comptes d'Etat pour l'année écoulée le 31 mai au plus tard, sauf cas exceptionnel.

Ces dispositions ont été respectées et la Commission des finances a pu prendre connaissance de la partie financière du rapport. Elle demande au lecteur de s'y référer, notamment en ce qui concerne l'évolution du bilan de l'Etat et des recettes fiscales.

8. PRISE DE POSITION DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LE RAPPORT DU CONTROLE CANTONAL DES FINANCES (CCF)

Le 08.05.08, dans une séance commune avec la Commission de gestion, la COFIN a pris acte des conclusions du CCF quant à la révision des comptes 2007. Elle constate avec satisfaction que le CCF n'émet plus qu'une seule réserve, à propos de la tenue de la comptabilité de l'ACI. Le CCF estime que la traçabilité des données comptables est difficilement assurée et voit des carences en termes de fonctionnabilité et d'adaptabilité du logiciel de perception pour les personnes physiques.

Connaissant toutefois les réelles difficultés à résoudre ces points dans l'immédiat, cette réserve n'empêche pas le CCF de recommander l'approbation des comptes 2007.

9. CONCLUSION GENERALE

9.1 Remerciements

La Commission des finances se plaît à relever, en particulier, la grande disponibilité du SAGEFI. Elle remercie M. le chef du Département des finances, M. le chef du SAGEFI et ses collaborateurs, le secrétaire de la COFIN, ainsi que l'ensemble des services visités par les sous-commissions.

9.2 Prise de position de la COFIN sur les comptes 2007

9.2.1 Compte de fonctionnement

L'Etat de Vaud enregistre, pour la troisième année consécutive, un bénéfice dans le compte de fonctionnement. L'excédent de revenu de CHF 273,6 mios finalement arrêté par le Conseil d'Etat provient de revenus supérieurs de CHF 704 mios aux prévisions budgétaires, pricipalement au niveau des recettes fiscales.

L'augmentation des charges de CHF 441,2 mios par rapport au budget est influencée par deux facteurs liés aux opérations de bouclement :

a) amortissement supplémentaire extraordinaire du découvert de CHF 420 mios, équivalant à 3 ans d'amortissement selon décision du Conseil d'Etat (découvert de CHF 2,8 mrds à amortir sur 20 ans) ; cet amortissement consiste en une allocation de moyens pour compenser les pertes accumulées au cours de 17 exercices déficitaires ;

b) financement anticipé de CHF 59,1 mios en faveur de la CPEV, pour la compensation de la déduction du salaire de coordination.

Ainsi, comparativement au budget 2007 et en neutralisant ces deux opérations de bouclement, on constate objectivement une diminution des charges de CHF 38 mios (- 0,6 %). Par rapport aux comptes 2006, l'évolution objective révèle une légère progression de 1,8 %.

L'appréciation du résultat du compte de fonctionnement serait incomplète si l'on n'ajoutait pas aux amortissements et financements extraordinaires de bouclement les amortissements prévus au budget 2007 :

- routes nationales CHF 47,9 mios,

- tranche annuelle d'amortissement du découvert CHF 140,0 mios.

Ainsi, le bénéfice avant amortissement et financement extraordinaires s'élève CHF 940,6 mios.

La croissance des revenus (+ CHF 703,9 mios ou + 10,0 % par rapport au budget 2007 et + CHF 506,7 mios ou + 7,4 % par rapport aux comptes 2006) provient principalement des recettes fiscales. Celles-ci sont supérieures de CHF 504 mios par rapport aux prévisions budgétaires et de CHF 347 mios par rapport à celles de l'exercice 2006. Les effets du rattrapage de taxation des années antérieures s'élèvent à eux seuls à plus de CHF 350 mios. Les performsances excellentes des institutions bancaires et des sociétés financières, le bénéfice à caractère extraordinaire et unique de deux sociétés (plus de CHF 100 mios de recettes fiscales) et la hausse des transactions immobilières expliquent cette évolution exceptionnelle des revenus.

9.2.2 Compte de Pertes et Profits

Le résultat net des comptes 2007 est encore augmenté du profit exceptionnel de CHF 69,1 mios du compte de pertes et profits influencé principalement par l'agio sur le rachat des bons de participation BCV (CHF 55,9 mios).

Ainsi, le résultat net de 2007 s'élève à CHF 342,7 mios au total.

9.2.3 Découvert au bilan

Après amortissements budgétaires et extraordinaires (au total CHF 560 mios), le découvert au bilan est ramené à CHF 1'526,9 mios au 31.12.07 (CHF 2'429,6 mios au 31.12.06).

9.2.4 Etat de la dette

Au 31.12.2007, la dette brute s'élevait à CHF 5'410 mios contre CHF 6'013 mios au 31.12.2006. Après déduction du montant des placements à hauteur de CHF 1'355 mios, la dette nette s'élève à CHF 4'055 mios. La

sensible diminution de la dette provient essentiellement du remboursement de la troisième et dernière tranche des bons de participations BCV (CHF 734 mios) ainsi que par le résultat positif des comptes 2007.

Le coût net de la dette diminue de CHF 26 mios par rapport à 2006 pour se contenir à CHF 155 mios en raison de la persistance des taux bas et des produits des placements. On mesure une fois encore la nécessité de rembourser, tant que faire se peut, la dette de l'Etat. Cette politique de diminution de la dette assure une sensible amélioration et une consolidation du pouvoir de prestations de l'Etat. On observe que, par rapport à l'exercice 2000, qui connut la pointe de ces dix dernières années en matière d'intérêts de la dette avec CHF 315 mios pour une dette de CHF 6'440 mios, cette charge est, pour 2007, inférieure à la moitié pour une dette qui équivaut au deux tiers.

9.2.5 Investissements

Budgétisés à CHF 200 mios, les investissements n'ont atteint que CHF 140,9 mios. Cette différence regrettable et récurrente provient principalement du retard pris sur une multitude de projets qui souffrent de blocage suite à des recours ou de report en cours d'année.

Les investissements consentis sont encore inférieurs de CHF 17 mios à ceux de l'exercice 2006, dont il avait déjà été souligné, tant lors du débat sur le budget que sur les comptes, qu'il s'agissait d'un montant minimum à considérer dans la politique d'investissement de l'Etat. Signalons, enfin, qu'avec la part des investissements consentis pour d'autres collectivités sous la responsabilité de l'Etat, ce sont au total CHF 231,5 mios d'investissements bruts qui ont été dépensés dans l'économie vaudoise.

9.2.6 Autofinancement

Le degré d'autofinancement positif de 768,3 % permet à l'Etat de couvrir les charges de son ménage courant et de ses investissements sans recourir à l'emprunt. Il se calcule comme suit :

$$\frac{\text{Résultat de fonctionnement + amortissement du découvert + amortissement du patrimoine administratif}}{\text{Dépenses d'investissement}}$$

soit

$$\frac{\text{CHF 273,6 mios + CHF 560,0 mios + CHF 249,2 mios}}{\text{CHF 140,9 mios}}$$

De plus, les dispositions constitutionnelles de l'article 165 Cst VD sont en tout point respectées.

9.2.7 Note finale

La Commission des finances invite Mesdames et Messieurs les Députés du Grand Conseil à consulter la partie «Rapport sur les comptes 2007» (pages vertes 15 à 31) du rapport annuel 2007 du Conseil d'Etat, qui fournit toute indication utile à une meilleure compréhension des comptes et de l'évolution de la situation des finances cantonales.

9.3 Proposition d'approbation des comptes 2007

La COFIN propose au Grand Conseil, à l'unanimité des 12 membres présents, d'approuver les comptes 2007 de l'Etat de Vaud tels que présentés par le Conseil d'Etat.

Un rapport de minorité a toutefois été annoncé.

10. MESURES PRISES PAR LE CONSEIL D'ETAT APRES BOUCLEMENT DES COMPTES 2007

Lors de la présentation des comptes bouclés aux membres de la Commission des finances, M. le Conseiller d'Etat en charge du DFIRE et Président du Gouvernement a annoncé une première série de mesures qui s'inscrivent dans le cadre du Programme de législature et découlent de la votation fédérale du 24 février 2008.

Ces mesures fiscales, qui correspondent non pas à un coût, mais à une diminution de recettes estimée à environ CHF 90 mios pour le Canton (CHF 23 mios sur les personnes morales et CHF 67 mios sur les personnes physiques) seraient mises en œuvre dès le 1er janvier 2009. Elles consistent, pour les personnes morales, en l'introduction des mesures prévues dans la réforme de l'imposition des entreprises adoptée par le Peuple suisse. En ce qui concerne les personnes physiques, le Conseil d'Etat propose de se distancer du projet fédéral en introduisant l'imposition du 75 % des dividendes des participations qualifiées.

Le Conseil d'Etat propose également deux allégements qui s'inscrivent dans la perspective de la réforme fédérale de l'imposition de la famille.

D'autres mesures sont annoncées pendant la législature, qui viseront à pallier l'abandon de l'arrêté Bonny ainsi qu'à renforcer le caractère attractif et concurrentiel du canton.

La nouvelle politique salariale est également à l'ordre du jour et l'évolution favorable des négociations laisse augurer d'une mise en œuvre progressive dès l'an prochain. Le Conseil d'Etat envisage d'allouer des moyens supplémentaires par rapport aux CHF 20 mios mis au budget 2008.

Le Conseil d'Etat propose différentes améliorations pour les établissements médicaux-sociaux, notamment leur adaptation aux normes de sécurité-incendie (environ CHF 30 mios répartis entre 2009 et 2011).

Enfin le Conseil d'Etat entend renoncer à l'augmentation de 0,5 points d'impôts prévue pour financer les mesures d'incitation aux fusions de communes.

11. OBSERVATION

A la suite de ses débats, la Commission des finances propose l'observation suivante :

1ère observation

Observation transversale

Comme en 2006, et malgré le renforcement des directives du Conseil d'Etat en la matière, la Commission des finances a à nouveau relevé, dans les comptes 2007, de nombreux cas de dépassements budgétaires non autorisés. Selon une analyse du SAGEFI, il y en a 311 en tout pour un total de CHF 17,8 mios. Ce chiffre n'est peut-être pas impressionnant en soi, mais la pratique constatée, contraire ausx dispositions des articles 22 et suivants de la LFin du 20.09.05, mérite à tout le moins une explication.

Observation

La Commission des finances prie le Conseil d'Etat de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre afin que les dispositions de la LFin en matière de dépassements budgétaires soient dorénavant respectées.

12. RAPPORTS DES SOUS-COMMISSIONS

12.1 Département de la sécurité et de l'environnement

Commissaires : M. Grégoire Junod, rapporteur
M. Hans-Rudolf Kappeler

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré neuf entretiens, un par service, à l'examen des comptes 2007. Elle a bénéficié des explications des chefs de service, accompagnés des responsables financiers. Elle a aussi été suivie dans ses travaux par M. Jacques Ehrbar, responsable des finances du Secrétariat général. Nous les remercions toutes et tous pour leur collaboration et leur disponibilité.

2. Récapitulation des comptes 2007

a) Comparaison avec le budget 2007

	Charges	Revenus
Budget 2007	290'723'500	353'210'100
Crédits supplémentaires	9'367'800	4'973'600
Budget total 2007	300'091'300	358'183'700
Comptes 2007	288'999'760	360'599'298
Différence en CHF	**- 11'091'540**	**+ 2'415'598**
Différence en %	**- 3,70**	**+ 0,67**

b) Comparaison avec les comptes 2006

	Charges	Revenus
Comptes 2006	273'339'581	343'219'955
Comptes 2007	288'999'760	360'599'298
Différence en CHF	**+ 15'660'179**	**+ 17'379'344**
Différence en %	**+ 5,73**	**+ 5,06**

c) Comparaison du revenu net

	Comptes 2007	Budget 2007	Comptes 2006
Revenu net	**71'599'539**	**62'486'600**	**69'880'374**

Les comptes 2007 laissent donc apparaître un résultat net du Département en amélioration par rapport au budget et aux comptes de l'année précédente. Les charges sont en baisse de 3,7 % par rapport au budget (y compris les crédits supplémentaires) et les recettes sont en augmentation de 0,67 %.

3. Réalisation des mesures DEFI

Comme le relève l'analyse du SAGEFI sur les mesures DEFI 2006-2007, il y a lieu de relever que l'essentiel des mesures prévues ont effectivement été réalisées. Le DSE a réalisé des économies pour CHF 13,3 mios, à CHF 590'000 de la cible projetée (- 4,3 %).

Si l'on tient compte du fait que l'autonomisation du SAN a été abandonnée (économie prévue de CHF 1 mio), le DSE a en fait dépassé ses objectifs DEFI, faisant plus que compenser les économies non réalisées en raison de l'abandon de cette mesure.

4. Analyse par service

Les remarques ci-dessous sont conçues comme des compléments aux commentaires des services dans la brochure des comptes 2007, auxquels le lecteur est prié de se référer en premier lieu.

103 Secrétariat général

	Charges	Revenus
Budget 2007	5'758'800	2'908'000
Crédits supplémentaires	56'600	400
Budget total 2007	5'815'400	2'908'400
Comptes 2007	5'376'203	110'223
Différence en CHF	**- 439'197**	**- 2'798'177**
Différence en %	**- 7,55**	**- 96,21**

La différence principale tient à l'inscription au budget 2007 du SG-DSE de l'économie prévue dans le cadre de l'opération «- 300 postes» (CHF 2,8 mios). Cette somme a été budgétisée en recette tandis que le montant des postes supprimés figure en non-dépensé du groupe 30 de chaque service.

3091 Les cours de cadres n'ont pas eu lieu dans plusieurs services (CHF 121'000 d'économie).

31112, 31512 Une économie de CHF 42'000 a été réalisée en raison du report de plusieurs projets de l'OSIC.

31852 Le report des mandats prévus pour la réforme policière (- CHF 69'000) et le retard de plusieurs projets informatiques devant être menés avec la DSI (- CHF 73'000) expliquent la forte baisse des charges par rapport au budget.

105 Police cantonale

	Charges	Revenus
Budget 2007	140'222'800	10'727'600
Crédits supplémentaires	3'022'500	1'886'600
Budget total 2007	143'245'300	12'614'200
Comptes 2007	139'434'577	13'424'467
Différence en CHF	**- 3'810'723**	**+ 810'267**
Différence en %	**- 2,66**	**+ 6,42**

Les dépenses consenties en 2007 sont très proches du budget initial, sans les crédits supplémentaires. Les recettes ont, quant à elles, crû de plus de CHF 2,6 mios. Cela s'explique par deux éléments principaux :

- d'une part des recettes supplémentaires liées aux contrats de prestations et à l'Académie de police (+ CHF 1,6 mio) et comptabilisées aux rubriques 4601 (contrat de prestation et facturation de l'écolage aux polices communales) et 4511 (formation des aspirants valaisans).
- d'autre part, la facturation nouvelle des interventions de la Gendarmerie s'est révélée très nettement supérieure aux prévisions (+ CHF 800'000).

3011 Les effets de la politique salariale 2007 du Conseil d'Etat se sont chiffrés à CHF 745'000. Quant aux nouveaux contrats de prestations,

ils ont coûté CHF 405'000 (CS1).

3154 L'écart par rapport au budget s'explique par le retard du projet Polycom en raison de problèmes intervenus avec Siemens. Cet élément se retrouve à la rubrique 31821.

A la rubrique 4361, des recettes n'ont pu être encaissées en lien avec le projet Polycom.

4356 Aux recettes liées à la facturation nouvelle d'interventions de police (CHF 1,1 mio au lieu de CHF 300'000), s'est ajoutée la facturation de divers services d'ordre non prévus (CHF 100'000).

4361 L'écart s'explique par le remboursement pour les opérateurs trafic par l'OFROU (CHF 480'000), l'APG assurance maternité (CHF 160'000) et une participation LAA supérieure aux prévisions lors d'accidents (CHF 180'000).

4521 Le détail de la facturation aux communes se présente de la sorte :

Polycom : 222'530
Académie de Police (écolage pour les aspirants) : 407'166
Contrats de prestations : 4'373'029
Total : 5'002'725.

107 Service des automobiles et de la navigation

	Charges	Revenus
Budget 2007	29'593'800	276'778'100
Crédits supplémentaires	1'967'900	2'349'800
Budget total 2007	31'561'700	279'127'900
Comptes 2007	30'736'896	286'843'526
Différence en CHF	**- 824'804**	**+ 7'715'626**
Différence en %	**- 2,61**	**+ 2,76**

L'augmentation des charges par rapport au budget initial tient aux frais liés au contentieux (3181, 3184 et 3301).

La différence de CHF 824'804 entre le budget et les comptes 2007 résulte en grande partie de la vacance de plusieurs postes, notamment celui de chef de service (comptes 30), et d'une gestion plus rigoureuse des dépenses ainsi que d'une diminution des expertises médicales de l'Unité de médecine du trafic.

3101, 3102 Les économies réalisées sur ces postes sont liées à une gestion plus stricte des dépenses et devraient représenter des économies pérennes.

4067 L'augmentation des produits de la taxe provient en grande partie de l'augmentation du parc des véhicules (1,5 %).

4356 Recettes supplémentaires dues à la facturation des frais de poursuites (commandements de payer, actes de défaut de biens).

109 Service de la sécurité civile et militaire

	Charges	Revenus
Budget 2007	12'284'600	6'796'300
Crédits supplémentaires	21'200	0
Budget total 2007	12'305'800	6'796'300
Comptes 2007	11'830'350	6'482'761
Différence en CHF	**- 475'450**	**- 313'539**
Différence en %	**- 3,86**	**- 4,61**

L'encaissement de la taxe d'exemption de l'obligation de servir et des amendes pour tirs obligatoires non accomplis (mesure DEFI 109.1.5) a généré des recettes de CHF 408'000 supérieures aux CHF 90'000 prévus.

La rubrique 3118.1 concerne des travaux de confection effectués pour des tiers et refacturés à la rubrique 4356.1 (CHF. 124'827.85).

Sous la rubrique 4356.1 il avait été budgétisé, en plus du remboursement des travaux de confection de la rubrique 3118.1, près de CHF 300'000 d'autres travaux pour tiers (principalement autres services de l'Etat comme Gendarmerie, SPEN, SFFN), notamment de lavage, de remise en état et de stockage. Cependant, en 2007, une décision de non facturation entre services de l'Etat a été prise, d'où cette surestimation au budget 2007.

111 Service des eaux, sols et assainissements

	Charges	Revenus
Budget 2007	30'845'500	18'935'800
Crédits supplémentaires	2'830'000	130'000
Budget total 2007	33'675'500	19'065'800
Comptes 2007	32'254'108	18'597'165
Différence en CHF	**- 1'421'392**	**- 468'635**
Différence en %	**- 4,22**	**- 2,46**

Les comptes 2007 du SESA sont essentiellement marqués par l'effet des crues de l'été 2007 (coût : CHF 2,7 mios).

3011 Quelques postes vacants expliquent l'écart entre les comptes et le budget.

3136 Si cette rubrique laisse apparaître un dépassement budgétaire non autorisé de CHF 22'700, il est à noter que la rubrique 3155 est inférieure aux prévisions budgétaires. L'augmentation des réparations effectuées en interne diminue les factures de garages privés.

3147, 3526 Ces deux rubriques concernent une seule réalité, soit l'entretien des cours d'eau (400km). Le maître d'œuvre est tantôt le SESA, tantôt les communes. La rubrique 3526.1 est partiellement compensée par les recettes de la rubrique 4363.

4313.5 Les autorisations doivent obligatoirement être renouvelées tous les 5 ans.

4341 La facturation a débuté au milieu de l'année 2007.

112 Service des forêts, de le la faune et de la nature

	Charges	Revenus
Budget 2007	37'935'000	14'081'200
Crédits supplémentaires	1'233'800	450'000
Budget total 2007	39'168'800	14'531'200
Comptes 2007	39'336'864	15'133'161
Différence en CHF	**+ 168'064**	**+ 601'961**
Différence en %	**+ 0,43**	**+ 4,14**

Les variations entre le budget et les comptes ont été fortement influencées par un dépassement budgétaire non autorisé de CHF 1'222'600 lié à la régularisation des soldes de projets en vue du passage à la RPT (rubrique 3728). Cette somme est entièrement compensée par une recette à la rubrique 4728.

Il faut en outre relever que la vente de bois a dépassé les prévisions budgétaires (rubrique 4355). Le prix du bois est passé de CHF 30 le m3 à CHF 85 à 90 aujourd'hui.

La mesure DEFI n° 48 liée à l'adoption d'une nouvelle politique de prélèvement de la plus-value suite aux défrichements prévoyait une augmentation des recettes de CHF 200'000 par rapport au budget 2005 (CHF 60'000 en 2006, CHF 60'000 en 2007 et CHF 80'000 à terme). La pris en compte des gravières n'est pas effective (projet bloqué). Seulement CHF 31'000 sur les CHF 120'000 de recettes prévues ont été réalisées (rubrique 4313).

Bostryche : Après un mois d'avril 2007 ensoleillé et chaud propice à l'envol du bostryche, l'été humide et parfois frais a freiné le développement d'une deuxième ponte. En 2007, le canton de Vaud et la Suisse également ont aussi été épargnés par des tempêtes particulièrement destructrices qui auraient pu affaiblir des peuplements d'épicéas.

3528 et 3668 Le Canton, à l'instar de la Confédération, finance uniquement les dégâts aux forêts (bostryche) dans les forêts protectrices. Le volume sur pied de bostryches est toujours supérieur à celui d'avant l'ouragan Lothar, mais en nette régression par rapport à celui de 2003. Les moyens mis dans la lutte contre le bostryche ont pu être réduits et transférés dans la biodiversité, notamment.

La baisse importante des moyens dans la lutte contre le bostryche n'est pas due à une baisse de ces populations (bien au contraire), mais au fait que dorénavant seules les forêts de protection font l'objet de subventions et que dans le secteur concerné (principalement les Alpes), les dégâts enregistrés sont moindres (contrairement au Plateau).

113 Service de l'environnement et de l'énergie

	Charges	Revenus
Budget 2007	18'511'600	17'412'400
Crédits supplémentaires	-27'300	200
Budget total 2007	18'484'300	17'412'600
Comptes 2007	15'051'442	14'430'924
Différence en CHF	**- 3'432'858**	**- 2'981'676**
Différence en %	**- 18,57**	**- 17,12**

Les comptes 2007 du SEVEN font apparaître une activité inférieure aux prévisions budgétaires puisque les dépenses comme les recettes sont très en deçà de celles-ci. L'élaboration de la nouvelle loi sur l'énergie explique ce démarrage moins rapide que prévu de l'activité du Service.

C'est ainsi qu'une montant de CHF 7,288 mios a été attribué au Fonds de l'énergie alors que seuls CHF 5,420 mios en ont été prélevés. Au 31 décembre 2007, ce fonds laissait apparaître un solde de CHF 2,7 mios.

Le montant affecté à ce fonds comprend le montant des contributions fédérales (rubrique 4607, voir ci-dessous), les recettes de la taxe sur l'électricité (rubrique 4341) et quelques milliers de francs au titre de prise en charge des cotisations LAA non professionnelles et de remboursements divers.

Concernant les dépenses directement liées à des projets dans le domaine énergétique, celles-ci se décomposent ainsi en 2007 : CHF 518'500 à la rubrique 31852, CHF 325'000 à la rubrique 3657 et CHF 2,7 mios à la rubrique 3667.

4607 Le calcul de la subvention fédérale obéit à des règles d'attribution très complexes qui rendent la prévision budgétaire difficile. La somme dépend des dépenses engagées par le Canton, mais également de l'efficacité énergétique de celles-ci et de l'enveloppe à disposition de la Confédération.

114 Service de la consommation et des affaires vétérinaires

	Charges	Revenus
Budget 2007	10'698'000	3'354'600
Crédits supplémentaires	166'500	56'500
Budget total 2007	10'864'500	3'411'100
Comptes 2007	10'332'604	3'215'828
Différence en CHF	**- 531'896**	**- 195'272**
Différence en %	**- 4,90**	**- 5,72**

Les comptes 2007 du SCAV sont très proches des prévisions budgétaires, aussi bien pour les dépenses que pour les recettes. Ce service a regroupé le Laboratoire cantonal et le Service vétérinaire.

131 Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes

	Charges	Revenus
Budget 2007	4'873'400	2'216'100
Crédits supplémentaires	96'600	100'100
Budget total 2007	4'970'000	2'316'200
Comptes 2007	4'646'715	2'361'243
Différence en CHF	**- 323'285**	**+ 45'043**
Différence en %	**- 6,50**	**+ 1,94**

La création du site web romand www.violencequefaire.ch, qui est à l'origine du crédit supplémentaire entièrement compensé aux rubriques 3101 et 3102, a coûté au total CHF 227'000. Cela inclut la totalité des dépenses liées à ce projet (conduite, conception, communication, formation des répondants, etc.). La compensation intervenue à la rubrique 4356 a trait au remboursement de la Fondation Malley-Prairie.

5. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2007	43'085'000	10'885'000	32'200'000
Comptes 2007	50'640'429	8'362'637	42'277'792

La différence observée de CHF 10,1 mios par rapport au budget tient compte du bouclement de l'ancien crédit-cadre de CHF 100 mios accepté en 1990 par le Grand Conseil pour le traitement des déchets. Par l'acceptation,

le 05.09.06, d’un nouveau crédit-cadre de CHF 6,9 mios pour financer les subventions dues aux installations du traitement des déchets, l’ancien objet a pu être bouclé, générant ainsi un amortissement de régularisation pour son solde disponible qui se montait à CHF 22'606'800.

En excluant cette écriture de bouclement, les comptes 2007 se révèlent inférieurs aux prévisions de quelque CHF 12,5 mios.

12.2 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Commissaires : M. Eric Walther, rapporteur
M. Guy-Philippe Bolay

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré sept séances à l'étude des comptes du DFJC. Les commissaires ont rencontré les responsables et les principaux collaborateurs de chaque direction générale ou service. Lors de ces visites elle a posé toutes questions utiles. Elle a reçu tous documents, informations et réponses étayées à celles-ci. Ils ont été régulièrement accompagnés par M. Laurent Schweingruber, responsable financier du Département, qui a contribué à collationner les renseignements utiles sur les aspects transversaux et de portée générale du Département.

Les commissaires tiennent à remercier chacune et chacun pour leur disponibilité, l'aide précieuse ainsi que tous les compléments d'information qui ont été apportés.

Ils ont pu, à la fin des visites des services, s'entretenir et échanger sur ce rapport avec Mme Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département, accompagnée de M. Jean-Paul Jubin, secrétaire général et de M. Laurent Schweingruber, responsable financier.

2. Récapitulation des comptes 2007

a) Comparaison avec le budget 2007

	Charges	Revenus
Budget 2007	2'044'796'900.00	368'003'300.00
Crédits supplémentaires	3'227'700.00	3'849'200.00
Budget total 2007	2'048'024'600.00	371'852'500.00
Comptes 2007	2'030'459'207.42	374'239'255.84
Différence en CHF	**- 17'565'392.58**	**+ 2'386'755.84**
Différence en %	**- 0,85**	**+ 0,64**

b) Comparaison avec les comptes 2006

	Charges	Revenus
Comptes 2006	1'923'055'470.43	364'924'886.88
Comptes 2007	2'030'459'207.42	374'239'255.84
Différence en CHF	**+ 107'403'736.99**	**+ 9'314'368.96**
Différence en %	**+ 5,6**	**+ 2,55**

c) Evolution des charges nettes par rapport au budget 2007

Budget 2007	Comptes 2007	Variation en CHF	Variation en %
1'676'793'600.00	1'656'219'951.58	**- 20'573'648.42**	**- 1,23**

d) Evolution des charges nettes par rapport aux comptes 2006

Comptes 2006	Comptes 2007	Variation en CHF	Variation en %
1'558'130'583.55	1'656'219'951.58	**+ 98'089'368.03**	**+ 6,3**

Les tableaux ci-dessus montrent que les charges nettes de l'année 2007 présentent une augmentation de 6,3 % par rapport à l'exercice 2006. Cette augmentation est principalement due au transfert du DSAS au DFJC résultant d'une reprise, par la Faculté de Biologie et Médecine, des coûts estimés pour les prestations d'enseignement et de recherche fournies par le CHUV (CHF 71'255'400), à l'augmentation du nombre d'étudiants et d'apprentis ainsi qu'à l'augmentation des dossiers et des placements au Service de protection de la jeunesse.

Par rapport au budget 2007, on constate un léger non-dépensé de 1,23 % qui est à mettre en relation avec les très bonnes projections fournies par le SCRIS permettant au Département de construire un budget toujours plus précis. Cela découle également du suivi budgétaire réalisé durant l'exercice.

L'année 2007 est la dernière avant l'entrée en force de la RPT qui conduit le Département à voir augmenter sérieusement ses charges nettes, notamment pour le SESAF, pour atteindre le montant de CHF 1'803'279'400.00 au budget 2008, soit une augmentation par rapport aux comptes 2007 de CHF 147'059'448.42.

Il est à relever que, entre les années 2005 et 2006,

les charges brutes avaient déjà augmenté de	CHF 21'168'228.46,
les recettes brutes augmentant de	CHF 16'564'080.47,
et les charges nettes de	CHF 4'604'147.99.

e) Crédits supplémentaires

	+ Charges	- Charges	Charges nettes
2006	4'338'300.00	3'124'300.00	1'214'000.00
2007	10'503'100.00	7'275'400.00	3'227'000.00

	+ Revenus	- Revenus	Revenus nets	Résultat net
2006	4'308'200.00	760'800.00	3'547'400.00	2'333'400.00
2007	3'849'200.00	0.00	3'849'200.00	622'200.00

f) Dépassements budgétaires non autorisés

Au bouclement, les comptes du Département présentent des «crédits non autorisés» pour un montant de CHF 8'307'792.

Les principaux dépassements concernent les rubriques suivantes :

- les allocations familiales,
- le personnel auxiliaire et temporaires + charges liées,
- le personnel enseignant + charges liées,
- les intervenants extérieurs,
- les indemnités et frais de commission,
- les participations à enseignement autres cantons,
- les achats mobiliers et équipement.

g) Reports de crédits

Reports de crédits de 2005 sur 2006	CHF 2'953'600.00
Reports de crédits de 2006 sur 2007	CHF 32'500.00
Reports de crédits de 2007 sur 2008	CHF 120'000.00

h) Régularisation de crédits d'étude

3 crédits d'étude ont été régularisés :

- Gymnase de la Planta (rubrique 232.3319),
- Pavillons provisoires pour les gymnases lausannois (rubrique 232.3319),
- Crédit de 1991 Serres du jardin et Musée botanique (rubrique 27.3319).

3. Situation des effectifs en personnel du Département

ETP	Rubr. 3011	Rubr. 3021	Rubr. 3023	Total
31.12.06	1'441,81	8'153,44	0	9'595,25
31.12.07	1'454,84	8'190,40	0	9'645,24
Variation	+ 13,03	+ 36,96	0	+ 49,99

Les effectifs sont également présentés par service.

4. Charges et revenus par nature

Groupe 30 Personnel

Pour les rubriques du groupe 30, les charges totalisent		CHF	1’210’908'303.10.
Le non-consommé du budget est de	0,83 % soit	CHF	10'180'197.00.
Par rapport aux comptes 2006 se montant à		CHF	1'193'307'946.50,
ces charges sont en augmentation de	1,47 % soit	CHF	17'600'356.60

Certains sous-groupes ou rubriques présentent des écarts significatifs par rapport au budget :

301	Trait. pers. adm. (3011, 3014, 3016) non consommé		CHF	- 891'846.78
	Allocations enfants (3013) charges supplémentaires		CHF	+ 179'245.58
302	Trait. pers. ens. (3021, 3022, 3024) non consommé		CHF	- 5'720'113.99
	Allocations enfants (30232, 30233) charges suppl.		CHF	+ 2'292'537.29
303	Assur. soc. (3031, 3032, 3033, 3034) non consommé		CHF	- 506'717.76
304	Caisse de pension (3041, 3042, 3044) non consommé		CHF	-4'480’240.40
306	Indem. remb. frais (3061, 3062, 3063, 3064, 30659)		CHF	- 183'787.89
3081	Personnel intér. fact. par tiers	+ 44,30 % soit	CHF	+ 69'459.37
3091	Frais formation prof. du personnel	- 20,16 % soit	CHF	- 564'410.76
3099	Charges div. autorités et personnel	- 59,45 % soit	CHF	- 495'905.34

Groupe 31 Biens, services, marchandises

Ce groupe totalise des charges pour		CHF	92'208'629.96
pour un budget voté de		CHF	101'171'600.00.
Il présente donc un non-consommé de	8,86 % soit	CHF	- 8'962'970.00.

(sans prise en considération de la recette probabiliste de CHF 2 mios inscrite à la rubrique 211.4609)

Ces charges sont en diminution par rapport à 2006 de		CHF	- 2'055'257.56.

Principaux écarts par rapport au budget:

3103	Fournitures scolaires	- 7,31 % soit	CHF	- 1'749'231.43
31112	Achat matériel et logiciels inf.	- 27,42 % soit	CHF	- 84'335.99
3113	Achat équip locaux	+ 52,66 % soit	CHF	+ 166'722.41
3114	Achat mach. et mat. d’exploitation	- 14,89 % soit	CHF	- 134'818.20
31162	Achat mat spéc. ens.et recherche	+ 1,15 % soit	CHF	+ 94'194.32
31162	Achat équip. inf. ens et recherche	- 15,02 % soit	CHF	- 1'369'650.82
312	Eau, énergie et combustible	-7,08 % soit	CHF	- 1’717'235.99
315	Entr. mob. et install. techn., etc	-11,85 % soit	CHF	- 3'373'421.61
3174	Camps, voyages, congrès	- 21,11 % soit	CHF	- 46'385.89
3181, 31821, 31822	Téléph. ports, télécom.	-11,87 % soit	CHF	- 403’565.78
31852	Consult., mandats, expertises	+ 21,02 % soit	CHF	+ 479'652.80
3199	Frais de surveillance	+ 36,35 % soit	CHF	+ 35'478.84
3301	Amort. créances débiteur	+ 35,86 % soit	CHF	+ 181'905.60

Autres rubriques de charges ayant des écarts significatifs par rapport au budget :

3319	Amort. autres dépenses	+ 100,00 % soit	CHF	+ 194'960.35
3512	Partic. à enseignt autres cantons	+ 2,10% soit	CHF	+ 2'545'104.63

3522	Partic. à enseignt communes	- 5,84% soit	CHF	- 698'564.37
3652	Aides et subv. à l'enseignement	- 0,72 % soit	CHF	- 2'463'781.81
3662	Aides formation et études	- 0,66% soit	CHF	- 194'580.21
3655	Aides subv prévoyance soc	+ 0,90 soit	CHF	+ 544'895.56
3665	Aide et prévoyance sociale	+ 14,61% soit	CHF	+ 1'631'865.95
3752, 4752	Subv. redistrib. à l'enseign.	- 2,68% soit	CHF	- 3'191'084.85
3904	Imputations int. loyers et redev.	+ 6,22% soit	CHF	+ 203'192.28

Groupe 43 Emoluments, redevances, taxes

Recettes prévues au budget	CHF	40'970'000.00
Recettes comptabilisées aux comptes	CHF	49'761'636.44
Augmentation des recettes par rapport au budget	CHF	8'821'636.44

Principaux écarts de revenus entre budget et comptes :

4313	Emoluments administratifs	- 1,09 % soit	CHF	- 86'903.00
4333	Taxes et inscription	- 12,55 % soit	CHF	- 174'845.73
4352	Vente imprimés et mat. pédag.	+ 15,82 % soit	CHF	+ 543'371.32
4354	Vente objets mob., prod. et march.	+ 73,77 % soit	CHF	+ 385'979.23
4356	Facturation de services à des tiers	+ 24,70 % soit	CHF	+ 334'663.85
4361	Rbts traitements et charges soc.	+ 23,08 % soit	CHF	+ 4'643'406.01
43621	Rbts frais divers	+ 198,00 % soit	CHF	+ 874'784.03

Groupe 45 Participations de tiers

4502	Part. féd. charges d'enseignement	- 0.15% soit	CHF	+ 499'828.90
4505	Part féd. prévoyance sociale	- 41,94% soit	CHF	- 733'939.04
4512	Part autres cantons charges d'ens.	+ 15,39% soit	CHF	+ 1'913'372.29
4522	Part. communales à charges d'ens.	- 3,54 % soit	CHF	- 1'265'591.87
4525	Part. commun. aide et prév. soc.	- 0.23 % soit	CHF	- 68'605.00

Groupe 46 Subventions et contributions

4602	Subv. fédérales à l'enseignement	- 18,90 % soit	CHF	- 7'305'067.84
4609	Autres contrib. et subv. fédérales	- 16,57 % soit	CHF	- 628'898.11
4652	Contrib. de tiers à l'enseignement	- 1,76 % soit	CHF	- 1'275'628.52
4655	Contrib. de tiers à la prév sociale	+ 37,29 % soit	CHF	+ 3'014'989.32

5. Remarques de détail par directions ou services

21 Secrétariat général

	Charges	Revenus	Net
Comptes 2006	27'252'103.40	2'211'663.62	25'040'439.78
Budget 2007	32'269'000.00	5'388'700.00	26'880'300.00
Comptes 2007	26'892'413.05	1'805'332.95	25'087'080.10

ETP	Rubrique 3011	Rubrique 3021	Rubrique 3023	Total
31.12.06	59,91	1,18	0,00	61,09
31.12.07	61,83	1,98	0,00	63,81
Variation	+ 1,92	+ 0,70	+ 0,00	+ 2,72

Le groupe 31 présente un non-consommé de CHF 2'850'744.00 (après prise en considération de la recette probabiliste de CHF 2 mios, rubrique 211.4609), qui est spécialement le fait de non-dépenses en informatique, en achats et entretien de matériel spécialisé d'enseignement et en recherche (rubriques 31162 et 31562).

Dans un premier temps, il avait été prévu une mise au point du nouveau matériel informatique à la DGEO où les éléments sont relativement simples. La nécessité de mettre le poids sur les établissements de formation professionnelle est toutefois apparue en regard de l'urgence à l'approche de la nouvelle loi et de l'obsolescence du système. Les difficultés rencontrées ont été plus grandes que prévu.

Le budget du Secrétariat général comprend les sous-UB suivantes :

2111 Administration du Département
2112 Unité informatique du Département
2113 Unité de recherche et de pilotage de systèmes pédagogiques
2114 Office du personnel enseignant
2115 SIEF

31162, 31562 Une compensation via l'élaboration d'un crédit supplémentaire compensé a été opérée pour financer un mandat, le manque de personnel au sein de l'informatique pédagogique n'ayant pas permis l'avance prévue du projet d'informatisation scolaire.

3184 Pas de dépenses en 2007.

3512 Contributions versées à la CIIP et à la CDIP et charges découlant de la convention Vaud/Genève.

4364, 4512 Contribution des parents et du Canton de Genève pour les élèves admis à suivre des formations particulières dans les écoles publiques vaudoises.

3908 Prestations informatiques conventionnées. Dépenses liées à des travaux réalisés et refacturés par la DSI au DFJC.

22 Direction générale de l'enseignement obligatoire

Par rapport au budget, les charges de la DGEO présentent un non-consommé de CHF 2'801'881.49.

Par rapport aux comptes 2006, ces charges sont en augmentation de CHF 4'023'656.40.

Par rapport au budget voté, les revenus sont supérieurs de CHF 4'235'559.62.

La Direction générale n'a pas eu à demander de crédits supplémentaires non compensés.

En raison de la complexité d'analyse des situations particulières en relation avec les modifications des montants des allocations familiales, la DGEO a renoncé à demander la compensation inscrite au SPEV pour les augmentations d'allocations familiales.

221 Administration de la DGEO

	Charges	Revenus	Net
Comptes 2006	10'122'103.81	142'032.86	9'980'070.95
Budget 2007	11'379'100.00	153'800.00	11'225'300.00
Comptes 2007	10'209'333.37	178'274.65	10'031'058.72

Le consommé du budget de la DGEO correspond à 89,34 % des sommes allouées.

ETP	Rubrique 3011	Rubrique 3021	Rubrique 3023	Total
31.12.06	62,22	16,77	0,00	78.99
31.12.07	56,37	16,77	0,00	73.14
Variation	- 5,85	+ 0,00	+ 0,00	- 5.85

3011, 3016 L'augmentation de la rubrique 3016 découle directement de la nécessité de remplacements à la rubrique 3011. En outre le projet HarmoS n'ayant pas encore été voté en 2007 par le Parlement, le responsable du projet n'a pas pu être engagé.

Les modifications des autres rubriques de ce groupe découlent directement de ces faits.

3199 Les pièces afférentes à des dépens sont arrivées en fin d'année et ne sont généralement pas budgétisées, mais les décisions sont exécutoires.

3802 L'attribution était prévue au budget pour le fonds de la Brigade de prévention routière de la Gendarmerie vaudoise ; le montant budgétisé a été transféré à la rubrique 222.3103.

43621.5 Remboursement d'un versement de décharges payées en trop.

222 Scolarité enfantine, primaire, secondaire et classes de raccordement

	Charges	Revenus	Charges nettes
Comptes 2006	726'973'758.30	13'238'635.17	713'735'123.13
Budget 2007	732'542'300.00	10'322'800.00	722'219'500.00
Comptes 2007	730'910'185.14	14'533'884.97	716'376'300.17

ETP	Rubrique 3011	Rubrique 3021	Rubrique 3023	Total
31.12.06	269,5	5'550,38	0,00	5'819,88
31.12.07	294,0	5'478,24	0,00	5'772,24
Variation	+ 24,5	- 72,14	+ 0.00	- 47,64

3013, 30232 Vu la complexité de l'analyse des situations suite aux modifications du régime des allocations familiales, la Direction n'a pas demandé les sommes y relatives provisionnées au SPEV.

3021, etc. Les salaires des remplaçants enseignants sont inscrits à la rubrique 3021. Toutefois, en raison de la diversité des contrats de remplacement (taux, durée, complément à un emploi à temps partiel, etc.), il n'est pas possible de trouver une parfaite concordance entre ces rubriques.

3091 La plupart des formation sont données par la HEP.

3099, 3171 Nouvelle ventilation des charges diverses demandée par le SPEV suite à l'introduction du nouveau certificat de salaire.

31852 C'est le Service qui assume les débours et la défense des intérêts de l'Etat lors d'affaires juridiques impliquant les établissements scolaires.

3522 Il faut prendre ensemble en considération les rubriques 3011 et liés, 3522 et 4522. En effet, certaines tâches scolaires cantonales sont assumées par les communes (bibliothécaires, convention avec Lausanne). Leur paiement s'effectue par la rubrique 3522. A l'opposé, certaines tâches communales scolaires sont assumées par les secrétariats des établissements scolaires. Le remboursement de ces tâches se fait par la rubrique 4522. Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il est nécessaire de consolider ces rubriques afin de déterminer l'écart par rapport au budget. Celui-ci est alors de 2,09 % (1,22 % sans les recettes). (Budget : CHF 37'269'200, charges : CHF 36'814'101.03, excédent de recettes : CHF 323'970.73). Une part de cet écart se justifie par le fait que les postes dévolus aux nouveaux dépositaires administratifs scolaires sont encore temporairement vacants, certains enseignants occupant encore cette fonction.

4361 L'écart est principalement justifié par le remboursement des allocations de maternité, dont le montant n'était pas prévisible lors de l'élaboration du budget 2007.

Effectif des établissements scolaires (nombre d'élèves)

Cycle	Enfantin	Primaire	Secondaire	Raccordement	Total
2005	14'181	29'580	36'422	542	80'725
2006	13'995	29'447	36'367	528	80'337
2007	13'597	29'282	36'012	579	79'470
Var. 06/07	- 398	- 165	- 355	+ 51	- 867

On remarque que le nombre d'élèves continue à décroître et proportionnellement plus au CIN.

Dotation en périodes d'enseignement (enveloppe pédagogique)

Cycle	Enfantine	Primaire	Secondaire	Raccord.	Total
2005	18'940,14	48'685,72	77'540,52	1'109,37	146'275,75
2006	18'691,72	48'466,82	77'102.14	1'080,71	145'341,39
2007	18'160,15	48'195,24	76'294,22	1'185,10	143'834,71
Var. 06/07	- 537,57	-271,58	- 807,92	+ 104,39	- 1506,68

3163 Location d'objets mobiliers (ici, photocopieurs). La bascule des tarifs des contrats communaux à la norme négociée par la CADEV et la diminution du nombre d'élèves justifient l'écart par rapport au budget voté.

23 Direction générale de l'enseignement postobligatoire

231 Administration de la DGEP

	Charges	Revenus	Net
Comptes 2006	46'011'957.50	9'704'663.42	36'307'294.08
Budget 2007	44'808'100.00	8'305'800.00	36'502'300.00
Comptes 2007	46'023'504.30	9'758'125.09	36'265'379.21

ETP	Rubrique 3011	Rubrique 3021	Rubrique 3023	Total
31.12.06	63,33	0,00	0,00	63,33
31.12.07	61,23	0,00	0,00	61,23
Variation	- 2,10	0,00	0,00	- 2,10

La comparaison entre les charges pour les participations réciproques pour l'enseignement montre un excédent de recettes de CHF 5'474'642.15.

La DGEP assume les contributions intercantonales pour les élèves vaudois allant suivre leurs études dans d'autres cantons. Les établissements perçoivent celles en relation avec les étudiants ou apprentis non vaudois qui viennent y suivre des cours.

UB	Charges (rubr. 3512)	Revenus (rubr. 4512)
231 Direct. générale.	6'019'075.80	2'779'203.80
232 Etablissements	0.00	8'714'514.15
Totaux	6'019'075.80	11'493'717 95
Excédent de revenus		5'474'642.15

Un crédit supplémentaire entièrement compensé a été nécessaire pour réattribuer certaines rubriques budgétaires. Un deuxième crédit supplémentaire a dû être accordé pour intégrer à la structure du COFOP l'unité de transition par le travail de la Fondation La Pommeraie. Cette démarche permet à l'Etat une économie pérenne de CHF.

250'000 par année.

3013 Le crédit supplémentaire pour les allocations pour enfants a été compensé en interne.

3016 Chaque année la DGEP est en prise avec la situation de saisir les dossiers de contrat d'apprentissage sur une période courte (soit généralement l'été), travail pour lequel elle fait appel à du personnel auxiliaire. Cette augmentation est également due à l'engagement de juristes pour la rédaction de la Loi vaudoise sur la formation professionnelle.

3091 Une part des frais de formation continue des enseignants a été prise en charge par les établissements.

31852 Mandat confié à l'Unité de prospection de places d'apprentissage pour l'élargissement de son activité à la recherche de places de stages pour les assistants socio-éducatifs (ASE).

3512.302 Augmentation du nombre d'apprentis des filières professionnelles en intercantonal et augmentation des tarifs des accords.

3512.308 Accord intercantonal sur les écoles professionnelles supérieures (AESS).

3652.330 Dernière participation pour l'EESP qui est maintenant totalement au niveau HES.

3752, 4752 Rétrocession de subventions fédérales perçues pour les associations organisatrices de cours de perfectionnement et de cours interentreprises.

4602 La subvention pour la démarche de prospection de places d'apprentissage s'arrête en avril 2008.

232 Enseignement secondaire II

	Charges	Revenus	Net
Comptes 2006	282'590'407.84	48'113'402.47	234'477'005.37
Budget 2007	298'386'600.00	46'753'800.00	251'632'800.00
Comptes 2007	292'637'655.83	44'610'812.00	248'026'853.83

ETP	Rubrique 3011	Rubrique 3021	Rubrique 3023	Total
31.12.06	161,50	1'623,27	0,00	1'784,77
31.12.07	161,35	1'663,06	0,00	1'824,41
Variation	- 0,15	+ 39,79	+ 0,00	+ 39,64

Evolution des effectifs des apprenants et étudiants

Effectifs	Gymnases	Formation prof.	OPTI	Total
31 12 05	9'336	16'920	1'036	27'292
31.12.06	9'873	17'483	1'007	28'363
31.12.07	10'294	18'756	1'238	30'288
Var. 06/07	421	1'273	231	1'925

Evolution des charges et revenus par types d'établissements

Etablissements		Comptes 2006	Budget 2007	Comptes 2007
Gymnases	Charges	134'873'090.36	145'121'500.00	139'749'317.13
	Revenus	9'870'053.07	8'503'200.00	9'798'889.85
Etablissements.	Charges	125'559'831.66	128'290'300.00	129'484'961.55
Formation prof.	Revenus	32'857'610.67	33'070'200.00	28'940'523.84
OPTI	Charges	22'157'485.82	23'290'100.00	23'403'387.15
	Revenus	5'385'738.73	5'180'400.00.	5'871'398.31
Total	Charges	282'590'407.84	298'386'600'00	292'637'665.83
Enseignement	Revenus	48'113'402.47	46'753'800.00	44'610'812.00
Secondaire II	**Net**	234'477'005.37	251'632'800.00	248'026'853.83

2321 Gymnases

3014 Indemnités.

3021 Une surestimation du nombre d'enseignants prévus au budget a conduit à une non dépense.

3081 Nécessité de remplacer du personnel administratif en absence maladie longue durée.

3101 Augmentation due aux directives de bouclement relatives à l'intégration des comptes postaux au bilan de l'Etat, compensée en recettes à la rubrique 4352.

3319 Amortissement de deux crédits d'études : «Pavillons provisoires pour les gymnases lausannois» et «Projet de gymnase à la Planta».

3652 Participation au Gymnase de la Broye. Le plein régime sera atteint à la rentrée 2008. Budget 2007 : CHF 4'807'400.00, comptes 2007 : CHF 4'633'476'76. La non dépense constatée est due à l'utilisation par le Gymnase des soldes de subventions de l'exercice précédent.

3662 Budget 2007 : CHF 384'800.00, comptes 2007 : CHF 178'271.20.

3664 Sur cette rubrique ont été enregistrées les charges pour des médicaments destinés aux infirmeries ainsi que les campagnes de prévention pour l'hygiène et la santé publique.

4363 Remboursement de dommage suite à un vol de matériel informatique à Yverdon (CHF 60'000.00).

2322 Office de perfectionnement transition et insertion OPTI

3011 ss. Intégration des charges de l'unité de transition au travail au COFOP (CHF 568'700.00).

3652 Indemnités versées à des entreprises pour des stages. Le développement du préapprentissage a conduit à une baisse de cette rubrique. Budget : CHF 300'000.00, comptes : CHF 113'757.50).

3903 Charges en énergie imputées au COFOP et participant à la facture sociale.

4356 Prestations de services du COFOP (CHF 1'867'334.70).

4525 Participation à la facture sociale pour le COFOP (CHF 2'451'288.00).

2323 Formation professionnelle

Le groupe 30, charges en personnel, présente un non consommé de CHF 3'202'901.05.

3011 Diminution des charges due à la suppression de 17,55 ETP sous contrats de prestations et à la mesure «- 300 postes».

3016 Le recours a du personnel auxiliaire pour remplacement maladies longue durée et congés de maternité est difficile à estimer. Budget 2007 : CHF 1'323'000.00, comptes CHF 760'685.17.

Le groupe 31 présente un non consommé de CHF 2'916'816.85. Les rubriques 3121, 3122, 3123, 3124 et 3129 (consommation en énergie et eau) présentent une baisse due au transfert de ces charges au SIPAL.

31412 Constructions nouvelles : ces charges ont été prises totalement sur les reports de soldes des établissements suite à la fin des contrats de prestation.

3174 Ces charges sont du ressort des directions d'établissements.

31851 Non consommé de CHF 70'658.61.

3652 Non consommé de CHF 361'165.74.

3662 Non consommé de CHF 235'393.10.

Les écarts indiqués concernent la totalité de l'UB et non de la formation professionnelle.

4331 Augmentation par rapport au budget de CHF 942'776.50.

4602 Diminution par rapport au budget : CHF 5'723'792.00.

25 Direction générale de l'enseignement supérieur

251 Administration de la DGES

	Charges	Revenus	Net
Comptes 2006	406'672'050.25	122'692'859.08	283'934'161.17
Budget 2007	483'166'000.00	123'567'000.00	359'599'000.00
Comptes 2007	485'831'699.22	123'222'906.40	362'608'792.78

ETP	Rubrique 3011	Rubrique 3021	Rubrique 3023	Total
31.12.06	17,20	0,00	0,00	17,20
31.12.07	17,60	0,00	0,00	17,60
Variation	+ 0,40	+ 0,00	+ 0,00	+0,40

Pour le détail des comptes de l'Université, il faut se référer aux tableaux des pages 289 à 294 de la brochure des comptes.

Par décision de la Confédération du 3 juillet 2007, la filière «Musique et Mouvement de l'Institut Jacques Dalcroze» a été reconnue de niveau AHES pour le financement des confédérés suivant cette école dont maints vaudois.

3013 La compensation de l'augmentation de l'allocation pour enfants n'a pas été demandée au SPEV.

31821 Notamment frais de portables et augmentation des déplacements à l'étranger.

31852 Cette rubrique comprend notamment :

- Frais de fonctionnement du BUD	CHF	385'155.15
- Audit comptes de l'UNIL par KPMG	CHF	110'000.00
- Fin audit PWC	CHF	40'221.95
- Frais d'étude Rives de la Sorge	CHF	2'318.80

3512 Augmentation du nombre des étudiants hors canton.

3652 La subvention accordée à l'UNIL est calculée et adaptée en tenant compte des contraintes suivantes : 1) augmentation démographique, 2) conventions salariales VD, 3) développement du plan stratégique.

Il n'y a pas de clauses et adaptation en relation avec les allocations familiales.

Le fonds de réserve et d'innovation se monte au 31.12.07 à CHF 28'829'433.62.

3752 Le montant de la subvention de la Confédération en faveur de l'UNIL transitant par le Canton a été inférieur au budget de CHF 2'451'618.00.

252 Haute école vaudoise

	Charges	Revenus	Net
Comptes 2006	127'359'599.85	80'986'081.32	46'373'518.53
Budget 2007	135'580'100.00	84'622'600.00	50'957'500.00
Comptes 2007	130'659'155.66	87'081'463.39	43'577'692.27

ETP	Rubrique 3011	Rubrique 3021	Rubrique 3023	Total
31.12.06	147,19	652,70	0,00	799,89
31.12.07	141,39	639,60	0,00	780,99
Variation	- 5,80	- 13,10	0,00	- 18,90

HES SO – Revenus, contributions et soldes pour le canton

	Revenus études principales	Contributions à HES SO	Solde en faveur du canton
Comptes 2005	52'500'000.00	50'800'000.00	1'800'000.00
Comptes 2006	52'300'000.00	50'900'000.00	1'400'000.00
Budget 2007	54'900'000.00	52'200'000.00	2'700'000.00
Comptes 2007	54'300'000.00	52'500'000.00	1'800'000.00
Var. C 07 - B 07	- 600'000.00	+ 300'000.00	- 300'000.00

HES S2 - Nombre d'étudiants sur sol vaudois et variation annuelle

	Etudiants vaudois	En écoles vaudoises	Importation nette
Comptes 2005	1'147	1'399	252
Comptes 2006	1'204	1'488	284
Budget 2007	1'319	1'641	322
Comptes 2007	1'281	1'622	341
Var. C 07 - B 07	- 38	- 19	+ 19

Importation nette d'étudiants HES sur sol vaudois

	Budget 2007	Comptes 2007	Comptes 2006
HES-SO	981	1'083	1'018
HES-S2	322	341	284
Total	1'303	1'424	1'302

HES S2 – Revenus, contributions et soldes pour le Canton

	Revenus études principales	Contributions à HES S2	Solde en faveur du Canton
Comptes 2005	32'800'000	28'500'000	4'300'000
Comptes 2006	34'100'000	29'300'000	4'800'000
Budget 2007	36'900'000	32'000'000	4'900'000
Comptes 2007	37'300'000	31'800'000	5'500'000
Var. C 07 - B 07	+ 400'000	- 200'000	+ 600'000

Charges et revenus de la HEV

Ecoles		Comptes 2006	Budget 2007	Comptes 2007
S/UB 2522	Charges	42'381'741.67	45'397'300.00	42'572'924.40
HEP	Revenus	2'182'780.94	2'o46'400.00	2'656'731.71
	Net	40'198'960.73	43'350'900.00	39'922'192.69
S/UB 25211	Charges	11'424'380.79	12'054'200'00	12'424'787.27
ECAL	Revenus	9'804'667.19	9'990'000.00	11'121'302.95
	Net	1'619'713.60	1'064'200.00	1'303'484.32
S/UB 25212	Charges	55'188'619.34	57'873'200.00	56'074'914.47
HEIG-VD	Revenus	51'848'419.92	54'125'600.00	54'242'322,27
	Net	3'340'199.42	3'747'600.00	1'832'592.20

S/UB 25413	Charges	18'364'858.05	20'255'400.00	19'580'529.52
HECVSanté	Revenus	17'150'213.27	18'460'600.00	19’0610106.46
	Net	1'214'644.78	1'794'800.00	519'423.06
Total UB 252	Charges	127'359'599.85	135'580'100.00	130'659'155.66
HEV	Revenus	80'986'081.32	84'622'600.00	87'081'463.39
	Net	46'373'518.53	50'957'500.00	43'577'692.27

L’écart total (résultat net) entre le budget et les comptes 2007 s’élève à - CHF 7’379’807.73, soit - 14,48 %.

Par rapport au budget, les charges ont diminué CHF 4'920'944.34, soit de 3,63 %, alors que les revenus ont augmenté de CHF 2’458'863.39 soit de 2,91 %.

2007 a été l’année des déménagements de l’ECAL et de la HEIG.

31852 La rubrique comprend notamment les charges suivantes :

HEP	Mandats non informatiques	CHF 103'947.45
	Mandats informatiques	CHF 270'690.84
ECAL	Mandats non informatiques	CHF 32'349.90
HEIG-VD	Evaluation de l’enseignement	CHF 27'438.02
	Contrôle de finances	CHF 13'700.00
	Développements internationaux	CHF 33'148.00
	Maintien et manag certification	CHF 28'836.80
	Dépôts et renouvel de brevets	CHF 61'541.30
HECVSanté	Concept et mise en œuvre programmes	CHF 20'500.00
	Supervision des chercheurs	CHF 40'000.00
	Rapatriement d’équipement	CHF 22'000.00

27 Service des affaires culturelles

	Charges	Revenus	Net
Comptes 2006	39'600'546.34	738'812.70	38'861'733.64
Budget 2007	41'212'000.00	698'400.00	40'513'600.00
Comptes 2007	40'997'928.27	890'616.10	40'107'312.17

ETP	Rubrique 3011	Rubrique 3021	Rubrique 3023	Total
31.12.06	163,65	0,00	0,00	163,65
31.12.07	162,70	0,00	0,00	162,70
Variation	- 0,95	+ 0,00	+ 0,00	- 0,95

La variation d’effectif intègre la mesure «-300 postes» (- 1,85 ETP), le transfert de 0,5 ETP de l’UB 222 et la régularisation de 0,4 ETP d’un auxiliaire de nettoyage.

3188 Cette rubrique comprend également les frais de retour de matériel d’exposition.

31852.1 Diverses collaborations avec une soixantaine de partenaires : préparation diverses pour expositions temporaires, publications, travaux de restauration.

3319 Régularisation du crédit d’étude de CHF 57’300 : projet de nouvelle serre au Musée et Jardins botaniques reporté.

3652.1 Section jazz non professionnelle de l’EJMA.

3653.6.10 Subventions et garanties ponctuelles. En 2007, 33 requêtes ont été traitées et acceptées. Un dossier faisant l’objet d’une garantie de déficit a été retiré dans le courant de l’année, la garantie n’étant pas sollicitée. Les aides accordées se situent dans une fourchette de CHF 1'000 à CHF 10'000.

4802 Restitution de fonds suite à la suppression de l'enquête de satisfaction auprès des usagers de la BCU (mesure DEFI).

28 Service de la protection de la jeunesse

CHF	Charges	Revenus	Net
Comptes 2006	86'912'872.81	37'546'579.65	49'366'293.16
Budget 2007	88'572'700.00	37'472'000.00	51'100'700.00
Comptes 2007	91'009'364.32	39'689'823.54	51'319'540.78

ETP	Rubrique 3011	Rubrique 3021	Rubrique 3023	Total
31.12.06	132,70	0,00	0,00	132,70
31.12.07	136,05	0,00	0,00	136,05
Variation	+ 3,35	0,00	0,00	3,35

Les situations que doit suivre le Service sont toujours en forte augmentation.

Le nombre de dossiers suivis par les assistants sociaux (AS) des offices régionaux de protection des mineurs reste élevé et au dessus de la norme établie dans le règlement d'application de la Loi sur la protection des mineurs.

	Dossiers actifs	Suivi par AS	Nouveaux dossiers	Total dossiers	Dossiers archivés	Moyenne parAS
2005	4'014	3'972	1'271	4'942	928	69,68
2006	4'434	4'393	1'330	5'343	909	70,74
2007	4'591	4'444	1'275	5'694	1'103	72,79
Var. 06/07	+ 157	+ 51	- 55	+ 351	+ 194	+ 2,05

3011 Les arrêts maladie touchent environ 2 % du personnel et les AS sont remplacés assez systématiquement soit par des tournants soit par des remplaçants.

3013 L'augmentation des montants des allocations a été compensée par le SPEV.

3016 Malgré un crédit supplémentaire le montant a été dépassé (voir commentaire dans la brochure des comptes).

3184 Moins de frais de contentieux, suite notamment à une analyse plus approfondie des dossiers des débiteurs avant l'engagement des procédures de recouvrement.

3301 Augmentation de l'amortissement débiteurs pour créances qui ne seront certainement jamais honorées.

Description	Nombre de débiteurs	Somme	Perte en %	Total pertes
Factures bloquées	62	62'707.84	0	0.00
Factures en arrangement de paiement	109	269'540.02	20	53'908.00
Factures en poursuites	71	313'851.25	50	156'925.63
Factures avec procès-verbal de saisie	46	209'483.25	60	125'689.95

Factures en plainte pénale	2	4'692.95	100	4'692.95
Factures des débiteurs avec ADB	43	177'183.95	100	177'183.95
Totaux	333	1'037'183.95	50	518'400.48

3655 Crédit supplémentaire de CHF 1'430'000 pour couvrir les frais de placement dans des institutions hors canton.

2. Environ 100 actes de placements annuels effectués hors canton.

5. Forte sollicitation d'une institution offrant des prestations dans le domaine psycho éducatif.

3665 Cette rubrique présente une augmentation générale par rapport au budget de CHF 16'318'800 ; ceci est une des conséquences directes de l'augmentation des signalements, des prises en charge et des mesures qui en découlent.

Crédit supplémentaire de 1'530'000 pour couvrir les besoins financiers en aides individuelles et de soutien aux parents en raison de l'augmentation du nombre de situation suivies.

4655 Augmentation des contributions de tiers (parents et répondants) en raison de l'augmentation du nombre de situations suivies.

2. Enregistre le versement des rentes complémentaires AVS/AI en faveur des mineurs suivis par le Service. En vertu de l'article 49 al. 3 LProMin, le rétroactif des prestations des assurances sociales (AVS/AI et LPP) est cédé au SPJ jusqu'à concurrence des montants versés par ce dernier dans l'intérêt du mineur. De plus, le SPJ est subrogé légalement pour encaisser la contribution d'entretien en vertu de l'article 289, al. 2 CCS.

3. Le remboursement des subventions est dû à la présentation des décomptes définitifs des frais de placement hors canton.

4. Vu l'entrée en vigueur de la PRT 2008, les comptes 2007 enregistrent le décompte définitif des prestations complémentaires pour 2006 et 2007.

29 Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation

CHF	Charges	Revenus	Net
Comptes 2006	169'605'070.33	49'550'156.59	120'054'913.74
Budget 2007	176'881'000.00	50'718'400.00	126'162'600.00
Comptes 2007	175'287'958.26	52'468'016.75	122'819'941.51

Le SESAF comporte les sous-unités budgétaires suivantes :

291 Enseignement spécialisé (OES)
292 Classes de développement
293 Ecole cantonale pour enfants sourds
294 Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)
295 Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)
296 Office des écoles en santé (ODES)
297 Office de psychologie scolaire (OPS)

Ce service, comme le SPJ, émarge pour plusieurs prestations à la facture sociale. Suite à l'application de la RPT, les subventions fédérales vont subir de fortes diminutions pour l'année 2008. Le Service doit encore se préparer au transfert des compétences notamment en matière de procédure d'octroi de mesures d'enseignement spécialisé.

ETP	Rubrique 3011	Rubrique 3021	Rubrique 3023	Total
31.12.06	364,61	309,14	0,00	673,75
31.12.07	362,32	390,75	0,00	672,07
Variation	- 2,29	+ 0,61	+ 0,00	- 1,68

291 Office de l'enseignement spécialisé

3314 Amortissement du bus de l'Ecole cantonale pour enfants sourds conformément aux directives du Service des routes.

3652.2 Prestations de Profa pour l'éducation sexuelle dans l'enseignement spécialisé.

4364 Résultats des comptes d'exploitation des communes accueillant des classes d'enseignement spécialisé. Reconnaissance avec effet rétrocactif de dossiers d'élèves en attente d'une décision de l'Assurance invalidité.

Cette situation va perdurer encore environ 2 ans malgré l'entrée en vigueur de la RPT Budget CHF 871'400, comptes CHF 1'605'995.

4502 Recettes supplémentaires Confédération rétroactives pour le personnel subventionné à 70 %. Reconnaissance avec effet rétroactif de dossiers d'élèves en attente d'une décision de l'assurance invalidité.

294 Office cantonal des bourses d'études

3011 Dépassement lié partiellement au départ de l'ancienne direction de l'Office.

3184 Moins de dossiers transmis à l'agent d'affaire.

3662 Le budget 2007 a été entièrement attribué.

Nombre de boursiers par type de formation - Versements en 2007

Catégorie de formation	Nombre	Cantonale	Moyenne
Ecoles maturité gymnasiale	719	2'342'870	3'259
Autres formations générales	487	1'808'083	3'713
Ecoles professionnelles à plein temps	381	2'433'924	6'388
Apprentissages et formations professionnelles pratiques	1'306	6'506'962	4'982
Maturités professionnelles accomplies après l'apprentissage	8	46'840	5'855
Formations professionnelles supérieures	395	3'997'415	10'120
Hautes écoles spécialisées	460	4'446'245	9'666
Uni / Ecoles polytechniques fédérales	1'071	9'051'490	8'451
Total	4'827	30'633'829	6'346

4602 Montant de la subvention fédérale supérieur de CHF 1'050'633.10. Pour rappel, cette subvention est calculée sur un prorata de l'ensemble des bourses attribuées dans les cantons.

295 Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle

3016 Personnel auxiliaire engagé par l'Office et faisant l'objet d'un remboursement par la Conférence des chefs de département de l'instruction publique (CDIP).

4356 Facturation de services à des tiers pour CHF 119785.00.

296 Office des écoles en santé

3011 En attente de la nouvelle organisation de l'Office tous les postes vacants n'ont pas été repourvus.

3024 Diminution du nombre d'interventions de la cellule GRAFIC dans les établissements relevant de la DGEO.

297 Office de psychologie scolaire

3011 Mutations intervenues au sein du personnel de l'Office. Engagement de personnel en début de carrière.

3024 Augmentation du nombre d'interventions de traducteurs dans le cadre d'entretiens avec les familles.

3522 Convention avec la Commune de Lausanne suite à la démarche EtaCom.

4502 La facturation à l'Assurance invalidité a été supérieure de CHF 50'000 à celle attendue.

4522 Montant forfaitaire imputé à la facture sociale dans le cadre de la reprise des prestations de logopédie, psychologie et psychomotricité.

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2007	39'817'000.00	4'866'000.00	34'951'000.00
Comptes 2007	29'543'517.91	7'557'796.00	21'985'721.91

Les charges nettes d'investissement présentent un solde de CHF 12'965'278.09 par rapport au budget. Ceci est imputable à des retards dans les réalisations d'investissements, notamment à l'UNIL (Bugnon 9 transformations, entretien lourd, etc). Des recettes supplémentaires sont enregistrées pour un montant de CHF 2'691'796.00. Elles sont dues spécialement à des subventions fédérales payées à la fin des travaux.

Par contre, en ce qui concerne le COFOP, la tranche 2007 était supérieure à la charge budgétisée.

12.3 Département de l'intérieur

Commissaires : Mme Jaqueline Bottlang-Pittet, rapportrice
Mme Fabienne Freymond Cantone

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les commissaires ont rencontré les chefs de tous les services du Département, rencontres échelonnées sur trois demi-journées consacrées à l'examen des comptes 2007. Elles remercient les chefs de service et les collaborateurs de l'Etat qui les ont diligemment renseignées et leur ont fourni tous les documents nécessaires à leur mandat, ainsi que M. Roger Schibenegg, responsable de l'unité financière du Département, qui les a accompagnées tout au long de leurs entretiens.

Au terme de ses travaux, les commissaires ont également eu l'occasion de rencontrer M. le conseiller d'Etat Philippe Leuba pour un bilan final ; elles lui expriment ici leur remerciement.

2. Récapitulation des comptes 2007

a) Comparaison avec le budget 2007

	Charges	Revenus
Budget 2007	287'315'300.00	152'571'300.00
Crédits supplémentaires	4'771'900.00	2'527'900.00
Budget total 2007	292'087'200.00	155'099'200.00
Comptes 2007	289'443'896.56	152'379'399.48
Différence en CHF	**- 2'643'303.44**	**- 2'719'800.52**
Différence en %	**- 1,78**	**- 1,75**

b) Comparaison avec les comptes 2006

	Charges	Revenus
Comptes 2006	277'707'174.45	156'374'295.46
Comptes 2007	289'443'896.56	152'379'399.48
Différence en CHF	**11'736'722.11**	**- 3'994'895.98**
Différence en %	**4,22**	**- 2,55**

3. Remarques générales

3.1. D'une manière générale, les **charges du DINT** peuvent être qualifiée de stables**,** accusant même un léger fléchissement par rapport au budget, présentant donc une amélioration de CHF 2'650'000 ou 1,78 %, et ce malgré une forte augmentation des charges des UB 303 et UB 306 comme suit :

UB 303 : Le SJL présente une augmentation de charges de plus de CHF 3 mios dus, entre autres, à l'augmentation du volume des frais liés à l'assistance judiciaire. Cette situation corrobore une constatation généralisée de l'évolution des mœurs vers une "recourite aiguë".

UB 306 : Le SPOP présente une augmentation des charges de quelque CHF 1'400'000. Malgré cela, il n'a pu absorber la surcharge de travail et les lenteurs dénoncées dans l'exécution de ses tâches. Il s'agit d'un constat de difficultés conjoncturelles dues au renouvellement des permis de séjour généralisé après une période de cinq ans pour les ressortissants de l'UE.

3.2. En regard de la stabilité globale des charges, les **revenus du DINT** présentent une stabilité légèrement négative avec une diminution de CHF 2'719'800 ou 1,75 %.

UB 303 : Le SJL enregistre une augmentation des recettes de plus de CHF 2 mios liée directement à l'augmentation des charges et à la facturation concernant l'assistance judiciaire.

UB 306 : Le SPOP enregistre une augmentation de CHF 1'600'000 de ses revenus, dont CHF 700'000 par une plus forte demande de naturalisations.

UB 308 : Le SPEN enregistre une diminution des revenus de plus de CHF 5 mios dont CHF 4 mios dans la rubrique des amendes et plus de CHF 1 mio dans la rubrique des recettes hospitalières et d'établissements.

Les renseignements complémentaires des pages de droite de la brochure des comptes comprennent une nouvelle disposition sous la dénomination "dépassement budgétaire non autorisé". Le DINT, avec un montant total de CHF 3'900'950 (soit 3,11 %) représente une des plus fortes dépenses intitulées sous cette forme. Ces montants sont justifiés pour chaque ligne budgétaire et sont pour la plupart compensés. Pour le DINT, nombre de ces dépenses proviennent de l'exécution d'une tâche découlant d'une autre instance et qui avaient été budgétisées dans d'autres départements, ou sont dues à une découverte trop tardive, bien que tout à fait justifiable, d'un besoin de crédit supplémentaire pour le demander en bonne et due forme.

4. Thèmes d'étude

Les membres de la sous-commission n'ont pas retenu de thème d'étude transversal particulier. Néanmoins, elles souhaitent relever le constat d'une diminution substantielle dans tous les services de la rubrique 31821 "Frais de téléphone, concession radio, TV, fax" en comparaison avec le budget 2007 comme avec les comptes 2006. Ceci trouverait une explication par le fait d'un changement du mode de communication, interne comme externe, vers une intensification de l'utilisation du courriel. Le budget 2009 devrait donc être adapté.

5. Remarques de détail

302 Secrétariat général

3091 Diminution de CHF 62'000, sachant que cette rubrique couvre les frais de formation pour tous les collaborateurs du Département. Le regroupement des frais de formation résulte de DEFI.

3101 Diminution de CHF 5'000 due à une évolution du traitement informatique plutôt que papier.

31852 Diminution de CHF 25'000, dont CHF 20'000 pour l'organisation d'un congrès pour la prévention des enfants contre les mauvais traitements, qui n'a pas pu être tenu.

4354 Augmentation de CHF 36'000 réalisée par les Archives cantonales via la vente, principalement aux communes, de matériels divers destinés à archiver.

303 Service juridique et législatif

3102 Diminution de CHF 12'000. Pas commandé tous les ouvrages prévus, notamment en relation avec CODEX, et choix pour une intensification des informations via internet.

3184 Augmentation de CHF 140'000 due à une systématisation des poursuites relatives aux notes de frais pénaux, systématisation qui ne se pratiquait pas avant et dont l'effet a été sous-évalué.

31854 Diminution de CHF 190'000 due à une surévaluation du budget.

31855 Augmentation de CHF 2'000'000 justifiée par l'augmentation du nombre des dossiers de l'assistance judiciaire, montant indexé en cours d'année par la demande d'un crédit supplémentaire accordé de CHF 2'300'000. A noter que cette augmentation des dossiers de l'assistance judiciaire avait déjà été relevée dans les comptes 2005 et 2006.

3661 Il s'agit des mesures d'application de la LAVI, dont les prestations sont par nature irrégulières et difficilement prévisibles, d'où une diminution de CHF 180'000.

43622 L'augmentation de CHF 1'500'000 est à relever. Le recouvrement des frais liés à l'assistance judiciaire atteint quelque 75%.

4371 Recettes aléatoires, puisqu'il s'agit de montants facturés, mais non encore encaissés, dans un domaine «économique» délicat ; la réalité des encaissements, avec un décalage évident, apparaît à la rubrique 3801.

304 Office de l'Autorité de surveillance des fondations

Par cet office, le Canton de Vaud répond aux exigences en matière fédérale, rappelant que la Confédération a seule le contrôle de l'ensemble de toutes les fondations (culturelles, sportives, caisses de pension, à l'exception des grandes fondations telles Nestlé ou CFF, par exemple). Le Canton ne peut pas intervenir en ce qui concerne les décisions, mais est néanmoins garant du bon fonctionnement. Les comptes de charges et recettes tendent à un équilibre. 2007 présente un excédent de charges de CHF 110'000.

305 Office du tuteur général

L'Office du tuteur général était rattaché à l'OJV jusqu'en juin 2007.

Cet office est en relation directe avec l'évolution de notre société, avec, d'une part, des personnes qui vivent de plus en plus âgées et ne sont plus en mesure de gérer leurs affaires, qui ont donc recours à des tutelles ou des curatelles, et, d'autre part, des jeunes dans une plus grande précarité qui recourent à une protection.

La complexification des dossiers à suivre a pour conséquence un recours accru auprès du Tuteur général au détriment d'un suivi privé.

3011 Augmentation de CHF 379'700 entièrement compensée par le budget de l'OJV, avec des incidences proportionnelles sur l'augmentation des charges aux rubriques 3031, 3041, 3051, 3061 et 3181.

3189 Diminution de CHF 2'500 due à un recours amoindri à du personnel de surveillance privé.

4361 Augmentation due au remboursement pour un congé maternité.

306 Service de la population

Ce service doit faire face à des problèmes conjoncturels s'agissant du renouvellement des permis de séjour pour ressortissants de l'UE ; d'autre part, il doit également faire face à des problèmes structurels liés à l'augmentation de la population.

3011 Diminution de CHF 310'000. Ce montant a été transféré et compensé partiellement à la rubrique 3016 pour des raisons organisationnelles (voir le commentaire dans la brochure des comptes).

31858 Le dépassement de CHF 210'000 est à comparer avec l'augmentation des revenus de CHF 50'000 à la rubrique 4505, qui constitue une compensation partielle.

3522 La diminution de CHF 350'000 est le fait d'un budget surévalué.

3655 Le dépassement de CHF 2,2 mios, est à comparer avec l'augmentation de CHF 2,4 mios à la rubrique 4525.

308 Service pénitentiaire

3011 La diminution de CHF 435'000 n'est pas synonyme de diminution d'effectifs dans un secteur où il est relevé une surcharge de travail récurrente, avérée depuis 2002, puisque ce service a été doté de 5 ETP supplémentaires. Il est justifié par un taux de rotation élevé au sein de ce service, dû à la particularité de la tâche. Cette diminution se répercute sur les rubriques 3031, 3041 et 3051.

3093 La diminution de CHF 113'000 est la conséquence de l'interruption d'une collaboration avec IST (Institut de Santé au Travail). Un nouveau contrat a été conclu, certes moins coûteux, mais qui offre moins de prestations.

3118 La diminution de CHF 33'250 correspond à un investissement moindre d'achat d'uniformes.

3121 Diminution de CHF 75'000, économie consécutive à la réalisation de travaux d'assainissement aux EPO.

31858 Diminution de CHF 130'000. Le transfert d'un condamné pour détention dans d'autres cantons n'est pas seulement dû à un manque de place dans le canton de Vaud mais est nécessité en raison du profil du condamné.

309 Service des communes et des relations institutionnelles

3101 Diminution de CHF 140'000 par rapport au budget sur les frais liés au matériel pour les votations/élections, mais augmentation de CHF 500'000 en comparaison avec les comptes 2006 : l'année 2007 a vu des élections cantonales et fédérales.

3529 Montant destiné à une incitation financière aux fusions de communes.

4361 Augmentation de CHF 80'000 par un remboursement pour un congé maternité.

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2007	4'775'000.00	525'000.00	4'250'000.00
Comptes 2007	1'573'622.67	0.00	1'573'622.67

Les investissements 2007 du DINT sont ventilés comme suit :

UB	Service	Budget	Comptes
302	SG-DINT	750'000.00	1'410'885.20
306	SPOP	1'785'000.00	35'736.17
308	SPEN	975'000.00	127'001.30
Total		3'510'000.00	1'573'622.67

12.4 Département de la santé et de l'action sociale

Commissaires : M. Rémy Jaquier, rapporteur
Mme Tinetta Maystre

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 5 demi-journées à l'examen des comptes 2007. Elle a, en particulier, consacré une demi-journée à l'examen des résultats du CHUV (anciennement Hospices cantonaux). Durant ses travaux, elle a rencontré des chefs de service et collaborateurs qui ont répondu à leurs demandes et fourni tous les documents nécessaires à l'exécution de leur mandat. Qu'ils soient remerciés pour leur disponibilité et la qualité des informations reçues.

2. Récapitulation des comptes 2007

a) Comparaison avec le budget 2007

	Charges	Revenus
Budget 2007	2'151'946'900.00	736'582'700.00
Crédits supplémentaires	41'254'300.00	14'645'100.00
Budget total 2007	2'193'201'200.00	751'227'800.00
Comptes 2007	2'147'521'269.56	738'522'667.48
Différence en CHF	**- 45'679'930.44**	**- 12'705'132.52**
Différence en %	**- 2,08**	**- 1,69**

b) Comparaison avec les comptes 2006

	Charges	Revenus
Comptes 2006	2'192'034'892.78	747'265'986.59
Comptes 2007	2'147'521'269.56	738'522'667.48
Différence en CHF	**- 44'513'623.22**	**- 8'743'319.11**
Différence en %	**- 2.03 %**	**- 1.17%**

3. Remarques générales

Les charges brutes 2007 sont inférieures de CHF 45,7 mios (- 2,08 %) au budget, inclus les crédits supplémentaires accordés en cours d'année, soit CHF 41,2 mios. La maîtrise des charges est donc à relever, notamment dans les groupes 30 (- CHF 1,4 mios), 31 (- CHF 0,9 mios), 35 (- CHF 1,8 mios), 36 (- CHF 42,2 mios).

Par contre, les revenus bruts sont inférieurs de CHF 12,7 mios (- 1,69 %) au budget, inclus les revenus supplémentaires enregistrés en cours d'année, soit CHF 14,6 mios. Les principales différences de revenus sont enregistrées dans les groupes 43 (+ CHF 16,5 mios), 45 (- CHF 35,8 mios), 46 (+ CHF 6,8 mios).

Les charges nettes du DSAS par rapport au budget voté étant inférieures de CHF 6,4 mios, nous pouvons conclure à une bonne maîtrise des charges, dans un département où les risques sur les prévisions budgétaires sont importants.

4. Remarques de détail

41 Secrétariat général

3011 Les dossiers des apprentis du Département (au nombre de 15, dont 2 provenant des mesures FORJAD, soit programme de formation des jeunes adultes en difficulté) ont été transférés auprès du responsable DSAS des apprentis au Service de la santé publique, ce qui explique un non dépensé dans ce poste.

31852 Les principaux mandats attribués en 2007 ont porté sur l'évaluation du fonctionnement du Conseil de politique sociale, la statistique suisse de l'aide sociale, la réduction de l'effet de seuil et la migration sur le réseau SAPHIR (réseau de bibliothèques et centres de documentation suisses spécialisés en santé publique). Deux mandats, non exécutés en 2007 et reportés en 2008, sont comptabilisés en passifs transitoires. De plus, l'évaluation des mesures pilote d'insertion sociale en faveur des jeunes adultes bénéficiaires du Revenu d'insertion (RI), a été finalisée en 2007, financée pour l'essentiel par un report de crédit 2006 sur 2007.

4361 Remboursement d'un cas de maladie longue durée.

Facture sociale

La principale différence des comptes 2007 par rapport à 2006 est constatée sur les régimes "Prestations complémentaires et hébergement" et "Aides, subventions et autres régimes sociaux". Une partie de celle-ci s'explique par le fait que le RI compte pour environ un tiers dans la facture sociale, et que l'année 2007 a enregistré une croissance du nombre de dossiers RI (voir le tableau ci-dessous).

FACTURE SOCIALE 2006 ET 2007

Version résumée par régime

	COMPTES 2006	COMPTES 2007	écarts en frs	en %
1. PC à domicile et hébergement	155'532'574	167'240'328	11'707'754	7.5%
2. Assurance maladie	60'113'112	58'422'129	-1'690'983	-2.8%
3. Aides, subventions et autres régimes sociaux	180'908'775	193'280'310	12'371'535	6.8%
4. Protection de la jeunesse	26'625'566	27'175'207	549'641	2.1%
5. COFOP - Transition formation	2'169'013	2'451'288	282'275	13.0%
6. Enseignement spécialisé	32'234'625	32'803'532	568'907	1.8%
TOTAUX	457'583'665	481'372'794	23'789'129	5.2%

Version détaillée

	COMPTES 2006	COMPTES 2007	écarts en frs	en %
1. PC à domicile et hébergement	155'532'574	167'240'328	11'707'754	7.5%
PC AVS / AI	119'790'160	127'457'383	7'667'223	6.4%
Hébergement (LAPRAMS)	35'742'414	39'782'945	4'040'531	11.3%
2. Assurance maladie	60'113'112	58'422'129	-1'690'983	-2.8%
3. Aides, subventions et autres régimes sociaux	180'908'775	193'280'310	12'371'535	6.8%
SG-DSAS	781'434	797'590	16'156	2.1%
SASH- Hospitalisation	586'412	864'480	278'068	47.4%
SASH -Alloc enfant handicap.domicile+maternité	2'156'882	2'274'451	117'569	5.5%
SASH-Subv.diverses liées au maintien à domicile	701'584	838'954	137'370	19.6%
SPAS	153'694'438	161'426'388	7'731'950	5.0%
SSP	635'000	1'530'350	895'350	141.0%
SPOP (Asile)	4'909'947	8'326'401	3'416'454	69.6%
SDE (MRP)	17'443'078	17'077'541	-365'537	-2.1%
SPEN	0	144'155	144'155	#DIV/0!
4. Protection de la jeunesse	26'625'566	27'175'207	549'641	2.1%
5. COFOP - Transition formation	2'169'013	2'451'288	282'275	13.0%
6. Enseignement spécialisé	32'234'625	32'803'532	568'907	1.8%
SESAF	30'028'415	30'430'270	401'855	1.3%
OPS	1'500'000	1'500'000	-	0.0%
ECES	706'210	873'262	167'052	23.7%
TOTAUX	457'583'665	481'372'794	23'789'129	5.2%

42 Service des assurances sociales et de l'hébergement

2007 est la dernière année comptable avant l'introduction de la RPT, qui aura des incidences financières non négligeables sur le SASH, puisque, dès 2008, le financement de l'AVS/AI sera du ressort exclusif de la Confédération. Le transfert de l'Organe de contrôle cantonal de l'assurance maladie et accidents (OCC) des Retraites populaires au SASH (mesure DEFI) remplit les objectifs financiers attendus (économie de CHF 0,9 mios). Les principales charges nettes du SASH concernent les aides individuelles à l'assurance maladie (CHF 58 mios), les prestations complémentaires AVS/AI (CHF 132 mios) et d'hébergement en EMS (CHF 40 mios), la promotion du maintien à domicile (CHF 18 mios) et finalement (pour la dernière année), la participation à des charges fédérales AVS/AI (CHF 250 mios).

421 Administration du SASH

Un crédit supplémentaire de CHF 5'261'100 relatif à l'intégration de l'OCC au SASH, a été ventilé sur diverses rubriques de cette unité budgétaire. Ce crédit a été compensé par une diminution de charge correspondante à la rubrique 4221.3655 (frais de gérance).

422 Politique sociale

4221 Assurance maladie et accidents

3665.2 Une partie des cas du contentieux LAMal sont des situations RI. Les conventions conclues avec les principaux assureurs pour la prise en charge des cas soumis à l'art 64a LAMal permettent d'éviter la suspension des prestations aux assurés en cessation de paiement de leurs primes.

4505 La Confédération refuse de reconnaître certains frais de contentieux dans son enveloppe (frais de poursuite, participation et franchises). Par contre, elle reconnaît les intérêts moratoires.

4222 Prestations complémentaires AVS / AI

3665 75 % des pensionnaires en EMS touchent une prestation complémentaire. Les dépenses sont liées aux tarifs fixés par conventions avec les homes vaudois. Par contre, les prestations complémentaires versées à domicile n'offrent pas de marge de manœuvre.

4223 Hébergement

3665 Les aides individuelles pour courts séjours ont pour but de favoriser le maintien à domicile. Le «report soins» correspond au solde non couvert par les assureurs (env. 40 %). La subvention directe UAT (Unité d'accueil temporaire) favorise aussi le maintien à domicile.

4224 Hospitalisation

3665 La population vulnérable est composée de 200 patients ne pouvant faire face au paiement de leurs soins. La convention entre le CHUV et le SASH n'est entrée en vigueur qu'en juillet 2007.

4225 Participation à des charges fédérales AVS/AI

4505 Ces remboursements très aléatoires disparaîtront dès 2009, en raison de la RPT.

43 Service de prévoyance et d'aide sociales

L'année 2007 appelle les commentaires suivants :

- Difficulté d'évaluer précisément l'évolution des dépenses au titre du RI, ayant nécessité un crédit supplémentaire de CHF 26 mios, compensé à 50 % via la facture sociale.
- Croissance du nombre de dossiers RI et stabilisation, voire légère baisse, du coût moyen par dossier, au-delà des prévisions budgétaires, malgré un tassement du chômage lié à une bonne conjoncture économique (voir le tableau sur l'évolution du nombre de dossiers ASV/RMR/RI ci-dessous).
- Mise en place d'une politique active d'insertion des jeunes adultes en difficulté avec un crédit supplémentaire de CHF 2,2 mios, entièrement compensé par le Service de l'emploi (CHF 1,1 mios après facture sociale).
- Intensification de FORJAD (2ème volée du programme).
- Le retard dans les subventions versées par l'OFAS aux homes socio-éducatifs occupés par des bénéficiaires AI nécessite parfois des avances de trésorerie du Canton à certaines institutions.
- Amortissement des débiteurs du BRAPA (Bureau de recouvrement et d'avances sur pensions alimentaires) au-delà des prévisions budgétaires, ce qui s'explique par l'impossibilité de connaître avec précision les montants des recouvrements effectifs, la solvabilité réelle des débiteurs et le montant effectif des avances

versées. Le Canton joue le rôle de fiduciaire à laquelle la créancière cède ses droits. Le BRAPA compte près de 15 ETP, en raison de la complexité et du nombre des dossiers à gérer.

- Différences budgétaires dues en partie à la difficulté à mettre sur pied des indicateurs fiables dans ce domaine (par ex: aides individuelles. LAVI, besoins réels de mesures d'insertion sociale, etc).

3183 Suite aux conditions favorables offertes sur placements à court terme par la BCV, les résultats net des comptes bancaires des CSR étant positifs, ils sont dorénavant comptabilisés en recettes. Dès lors, ne sont plus comptabilisés dans cette rubrique que les coûts de livraison d'argent liquide pour la caisse du SPAS, ainsi que les frais relatifs aux paiements faits à des bénéficiaires de pensions alimentaires à l'étranger.

3665 4. Ecart positif sur avances pensions alimentaires consécutif à une surévaluation du nombre moyen de dossiers et à une variation positive des revenus des créancières.

5. Augmentation du nombre de victimes de violence.

6. Intensification des mesures d'insertion des réfugiés statutaires.

4515 Diminution du nombre de cas refacturables aux autres cantons.

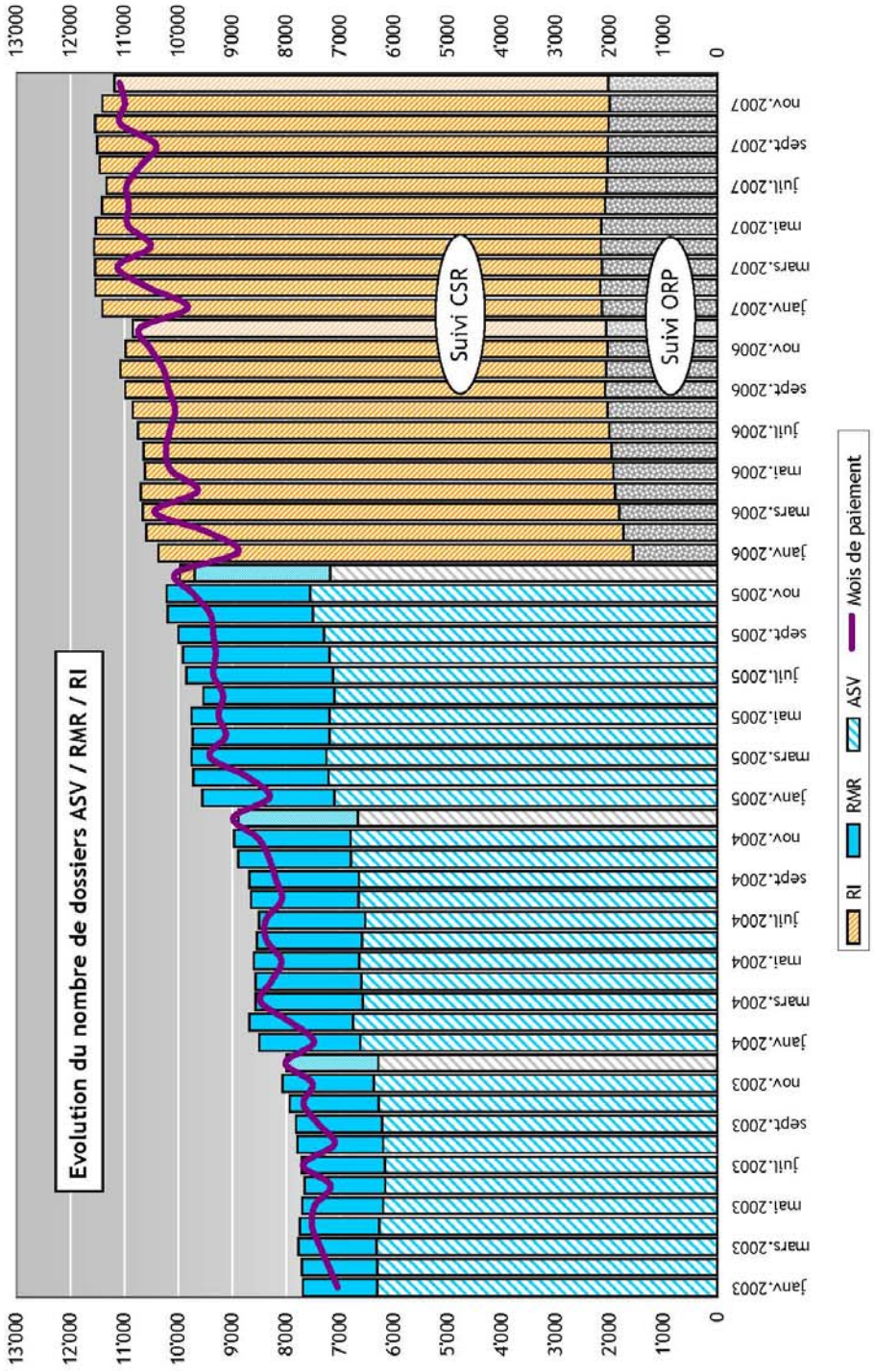
Evolution du nombre de dossiers ASV / RMR / RI
13'000
12'000
11'000
10'000
9'000
8'000
7'000
6'000
5'000
4'000
3'000
2'000
1'000
0
Suivi CSR
Suivi ORP
janv.2003
mars.2003
mai.2003
juil.2003
sept.2003
nov.2003
janv.2004
mars.2004
mai.2004
juil.2004
sept.2004
nov.2004
janv.2005
mars.2005
mai.2005
juil.2005
sept.2005
nov.2005
janv.2006
mars.2006
mai.2006
juil.2006
sept.2006
nov.2006
janv.2007
mars.2007
mai.2007
juil.2007
sept.2007
nov.2007
RI
RMR
ASV
Mois de paiement

48 Service de la santé publique

L’année 2007 appelle les commentaires suivants :

- Le poste principal des dépenses du SSP concerne les subventions accordées pour l'hospitalisation d'intérêt public, le secteur médico-social, la chaîne des urgences et la promotion de la santé et de la prévention des maladies, pour un total de CHF 738,5 mios. Les comptes ne présentent qu'un écart de + 0,8 % par rapport au budget (voir le tableau sur les subventions accordées par le SSP ci-dessous).
- La réduction de ces subventions, par rapport aux comptes 2006, résulte du fait que la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) prend en charge environ CHF 100 mios dès 2007 pour cofinancer le volet formation de la nouvelle Faculté de biologie et médecine (FBM) de l'Université de Lausanne (UNIL).
- Le bouclement des conventions d'hospitalisation 2006 a permis un remboursement important à l'Etat et non budgétisé de CHF 13,8 mios, à la rubrique 4364.
- Le SSP occupe environ 100 personnes pour 76 ETP; il forme 6 apprentis.
- La CEESV (Centrale d’encaissements des établissements sanitaires vaudois) encaisse les prestations des assurances maladie et les franchises payées par les patients et paie les factures des hôpitaux et des EMS.

Subventions accordées par le Service de la Santé publique

Récapitulatif	Comptes 2006	Budget 2007	Comptes 2007	Comptes 2007 - Budget 2007	Crédits supplémentaires	Budget 2007 total	Comptes 2007 - Budget 2007 total
DIVERS	949'453	750'200	749'096.00	-1'104	0	750'200	-1'104
HOSPITALISATION D'INTERET PUBLIC	708'844'996	617'705'100	625'864'644.71	8'159'545	10'970'000	628'675'100	-2'810'455
SECTEUR MEDICO-SOCIAL	94'553'781	81'973'500	80'440'859.54	-1'532'640	-441'700	81'531'800	-1'090'940
CHAINE DES URGENCES	15'333'811	17'954'100	17'671'517.34	-282'583	0	17'954'100	-282'583
PROMOTION DE LA SANTE ET PREVENTION DES MALADIES	12'374'754	14'084'200	13'847'165.15	-237'035	0	14'084'200	-237'035
TOTAL	832'056'795	732'467'100	738'573'282.74	6'106'183	10'528'300	742'995'400	-4'422'117.26

481 Administration générale du SSP

3011 Postes restés vacants.

3061 Notes de frais présentées notamment par quatre architectes rayonnant dans le canton.

3102 Le Centre de documentation du SSP est intégré à la bibliothèque de la FBM.

3132 Moins de vaccins scolaires dispensés en 2007.

3163 Réduction des prix de location des photocopieurs.

31852 Le service procède à des réallocations entre les sous-rubriques de mandats dès le 30 juin de l'année courante.

31859 Ces frais seront budgétisés dès 2008.

3301 Adaptation du risque assumé par le Canton en sa qualité de créancier de la CEESV.

3302 Dernier versement de CHF 1'500'000 effectué en 2007 pour le FIACRE. Ce poste sera remplacé en 2008 par une subvention sous rubrique 483.3654.

4802 Le fonds sur lequel le montant est prélevé est alimenté par le produit des vignes des Hospices cantonaux à Aigle et Villeneuve. Il finance 1,9 ETP, postes hors décision d'organisation.

482 Hospitalisation d'intérêt public

3654 Poste principal dont les montants figurent sur le tableau "Subventions accordées par le SSP" ci-dessus.

2. Investissements: les intérêts et les amortissements liés aux établissements hospitaliers sont à la charge de l'Etat, selon la LAMAL.

3.1. Résulte d'un accord entre Vaud et Genève sur les cas d'urgence et de transplantations d'organes effectuées au HUG (Hôpital universitaire de Genève).

483 Secteur médico-social et réseaux de soins

3654 1.2. Concerne les personnes hébergées en EMS.

1.4. Le solde des prestations dans le canton (hors Lausanne) est financé par l'OMSV.

2.1. à 2.5. Concerne également le programme PIMEMS (Programme d'investissements de modernisation des EMS), soit 14 projets identifiés à fin 2007.

4364 3. Frais pris en charge par les résidents des EMS, soit CHF 8 par jour.

484 Chaîne des urgences

3654 1. Garantie de déficit de la partie non couverte par les autres payeurs.

Régime particulier : les Hospices cantonaux

Les Hospices, soit le CHUV, les secteurs psychiatriques nord et ouest et l'EMS de Gimel, sont liés à l'Etat de Vaud par les subventions versées annuellement et qui apparaissent dans les comptes du SSP à la rubrique 482.3654 soit CHF 368'221'228.95.

Pour les établissements affiliés, selon le contrat de prestations relatif aux Hospices, soit l'Hôpital Orthopédique, l'Hôpital Ophtalmique, la Policlinique médicale universitaire, le Centre pluridisciplinaire d'oncologie et l'Institut de la Fondation universitaire romande de santé au travail, la subvention du SSP sous rubrique 482.3654 est de CHF 30'994'880.20.

Dès 2007, la participation financière de l'Etat aux activités d'enseignement et de recherche de la FBM (CHF 100,6 mios budgétisés) a été transférée du DSAS (SSP) au DFJC (DGES). Les participations financières des deux services sont désormais traitées de manière distincte.

Le compte de pertes et profits laisse apparaître un excédent de produit de CHF 33'620 (sur un total de charges de CHF 1,087 mrd) versé au fonds de réserve, qui s'élève ainsi à CHF 19,3 mios au 31.12.2007. A noter que les frais de personnel représentent 70 % des charges totales.

Les comptes ont fait l'objet d'un contrôle externe par KPMG SA, dont le rapport a été mis à disposition de la sous-commission DSAS. Aucune réserve n'est émise par l'organe de contrôle.

L'année 2007 se caractérise par :

- la modification de la loi sur les Hospices (LHC), qui regroupe dorénavant l'entier des établissements concernés sous l'appellation CHUV,

- la capacité de recourir à des lits B et C (notamment à l'Hôpital de Lavaux et au home La Paix du Soir), afin de désengorger le CHUV,
- un marché de l'emploi restant tendu en raison de la concurrence intercantonale et des cliniques privées,
- des négociations difficiles avec les assureurs maladie,
- un renforcement de la gestion opérationnelle, grâce à la mise à niveau des procédures et directives internes et à l'introduction d'un service d'audit interne (engagement de 5,2 EPT),
- la mise en place de tableaux de bord hospitaliers mettant en valeur les quatre dimensions: finances, clients, processus et ressources humaines,
- un effectif de personnel de 6547 EPT (dont 65 % de femmes), en augmentation de 2,1 % par rapport à 2006,
- une augmentation sensible de 3,2 % de l'activité ambulatoire par rapport à 2006,
- un taux d'occupation des lits de 88,9 % pour 2007 (minimum demandé par les assurances : 85 %),
- un taux de satisfaction des patients de 92,1 % ; la principale réclamation concerne le déficit des informations médicales dispensées aux patients par le personnel soignant.

Groupement des biens universitaires

Le GBUV est une société simple où sont représentés les médecins et professeurs de l'UNIL, ainsi que la Direction du CHUV. Elle est chargée d'investir les financements destinés aux fonds de recherche. Au 31.12.2007, les fonds sous placements figurant au bilan s'élèvent à CHF 30'916'692. Suite à une modification de la stratégie de placement, l'investissement initial a été réduit de CHF 40 mios à CHF 31 mios durant l'année sous revue.

5. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2007	42'309'000.00	722'000.00	41'587'000.00
Comptes 2007	34'068'993.56	0.00	34'068'993.56

Les dépenses d'investissements concernent les domaines suivants :

- poursuite de la 2ème étape d'informatisation du Département (SG-DSAS, SSP, hôpitaux),
- investissements périodiques du SSP,
- renouvellement des équipements et logiciels de l'informatique des hôpitaux,
- investissements aux Hospices cantonaux (administration, maternité, psychiatrie et urgences).

La différence de CHF 7,5 mios par rapport au budget s'explique essentiellement par des retards ou reports de chantiers.

12.5 Département de l'économie

Commissaires : M. Frédéric Grognuz, rapporteur
Mme Michèle Gay Vallotton

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 7 séances, réparties sur 5 demi-journées, à l'examen des comptes 2007 du DEC.

Elle remercie les chefs de service et les collaborateurs du Département de la clarté et de la diligence avec lesquelles ils lui ont fourni les informations demandées, ainsi que les responsables de l'unité financière du Département, qui l'ont accompagnée tout au long de ces séances

Elle tient également à remercier M. le conseiller d'Etat Jean Claude Mermoud, chef du Département, pour son accueil et sa disponibilité lors de l'entretien qu'elle a eu avec lui à l'issue de ses travaux.

2. Récapitulation des comptes 2007

a) Comparaison avec le budget 2007

	Charges	Revenus
Budget 2007	431'264'900.00	349'411'200.00
Crédits supplémentaires	- 1'136'000.00	- 186'000.00
Budget total 2007	430'128'900.00	349'225'200.00
Comptes 2007	401'271'495.85	335'760'172.56
Différence en CHF	**- 28'857'404.15**	**- 13'465'027.44**
Différence en %	**- 6,71**	**- 3,86**

b) Comparaison avec les comptes 2006

	Charges	Revenus
Comptes 2006	400'133'720.31	330'093'361.13
Comptes 2007	401'271'495.85	335'760'172.56
Différence en CHF	**1'137'775.54**	**5'666'811.43**
Différence en %	**0,28**	**1,72**

3. Remarques générales

Le présent rapport tient compte des transferts qui ont lieu au DSE (Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes et Service vétérinaire) ainsi que des transferts du Service de l'aménagement du territoire et du Service des améliorations foncières. Ces deux derniers ont été regroupés sous le Service du développement territorial (SDT).

Les comptes 2007 du DEC bouclent avec un résultat amélioré par rapport à la prévision budgétaire, l'excédent de charges net réalisé étant inférieur de CHF 15,4 mios à l'excédent prévu, soit une amélioration de 19,0 %. En fait, l'amélioration du résultat s'explique par une diminution des charges de CHF 17,6 mios et d'une diminution des revenus de CHF 2,2 mios. En neutralisant les diminutions des charges des paiements directs de CHF 5,2 mios du SAGR, les diminutions des ORP de CHF 6,2 mios qui s'annulent avec les remboursements de la Confédération, ainsi que les paiements des subsides de la Confédération pour le SELT, nous donnent ce résultat.

4. Thèmes d'étude

4.1 Le suivi des mesures DEFI

Le tableau suivant présente le degré d'atteinte des cibles financières fixées au DEC dans le cadre du programme de mesures DEFI 2007:

Service	Nombre de mesures réalisées/ prévues	Economies réalisées/prévues en milliers de CHF	Recettes réalisées/ prévues en milliers de CHF	Effet net réalisé/prévu en milliers de CHF (signe + = amélioration)	Nombre de mesures pérennes en 2007
SG-DEC	1/1	24/20		+24/+20	1
SDE	1/1	180/180	-90/-90	+90/+90	1
SAGR	6/6	133/108	82/46	+215/+154	6
SEPS	3/3	55/127		+55/+127	3
SDT	1/3	237/274	0/-1	237/273	1
SELT	3/3	1283/1810		1283/1810	3
TOTAUX	15/17	1912/2519	-8/-45	1904/2474	15

4.2 Les reports de crédits

a) Reports de crédits 2006 sur 2007 :

Service	Rubrique	Montant	Description
SAGR/SELT	3658	98’000	Couverture des frais de campagnes promotionnelles en faveur des produits du terroir.
BEFH	3091	5’000	Divers cours de formation

b) Reports de crédits 2007 sur 2008 :

Service	Rubrique	Montant	Description
SG-DEC	3063	8’000	Manifestation de fin d’année du département reportée en janvier 2008.
SAGR	31161	5’500	Achat d’un épandeur.
SDT	31852	184’700	Mandats d’études, en particulier agglomérations.
SELT	31852	2'035’100	Concept de signalisation touristique.

5. Remarques de détail

51 Secrétariat général

3011 Demande de crédit supplémentaire entièrement compensée de CHF 56'500, selon décision du CE du 04.07.07 : transfert de charges salariales et sociales d’un collaborateur du DEC au DFIRE, réduction du disponible de CHF 5'000 relative à la mesure «- 300 postes».

3041 Demande de crédit supplémentaire entièrement compensée de CHF 12'000, selon décision du CE du 28.11.07. Voir la rubrique 3011 pour CHF 7'100.

3163 Les frais de maintenance sont compris dans le contrat de la photocopieuse.

31821 Budget établi sur la base des comptes 2005.

31851 Diminution des conflits à l’office de conciliation.

31852 Mandats pour la préparation d’OLMA 2008 à St-Gall.

4361 01. Remboursement de traitements et de charges sociales du personnel du Service

02. Solde de la mesure de stabilisation et de réduction du personnel «- 300 postes» du DEC selon décision du CE du 28 janvier 2004 ; a été porté en diminution des rubriques 3011 et suivantes pour tous les services du Département.

52 Service de l'emploi

2007 a été une année faste pour l'emploi. L'économie vaudoise a en effet suivi le chemin d'une vigoureuse croissance, créant quelque 6000 nouvelles places de travail. Par voie de conséquence, le chômage a baissé : 5,2 % en décembre 2005, 4,6 % en décembre 2006, 4,2 % à fin 2007. De fait la structure territoriale des ORP a été modifiée et 10 ORP en ont remplacé 12.

Malgré une bonne conjoncture, il reste néanmoins 18'500 demandeurs d'emploi, dont 13'300 chômeurs, et nous comptons également quelque 21'000 bénéficiaires du revenu de réinsertion, dont 14'000 adultes.

Les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes ont trouvé leur vitesse de croisière et les contrôles contre le travail au noir, notamment, se sont multipliés.

3011 1 ETP non repourvu et 1 engagement différé à l'instance du contrôle du marché du travail et protection des travailleurs (CMTPT).

Réduction du disponible de CHF 30'000 relative à la mesure «- 300 postes».

Diminution de CHF 7'500 en compensation totale d'un crédit supplémentaire inférieur à CHF 20'000 au sein du même groupe de comptes (voir la rubrique 52.3010).

3013 Crédit supplémentaire de CHF 7'500, totalement compensé, accordé selon décision du CE du 21.11.07 (voir la rubrique 706.3013) suite à l'introduction de la Loi sur l'accueil de jour et des enfants (LAJE) et augmentation du montant des allocations familiales.

Crédit supplémentaire de CHF 7'500, totalement compensé, au sein du même groupe (voir la rubrique 52.3011) suite à l'engagement d'un nouveau collaborateur avec famille nombreuse, pour lequel aucun montant d'allocations familiales n'a été budgétisé.

3061 Les inspecteurs se déplaçant en général à deux, les frais liés aux véhicules privés sont diminués d'autant.

3186 Dépens versés dans le cadre des recours interjetés contre les décisions du SDE en matière de marché du travail.

3301 Abandon de créances. Coût du contrôle facturé aux patrons utilisant des travailleurs au noir et qui ne sont plus solvables.

3658 Surestimation du nombre des demandeurs d'emplois.

3668 Refus du Conseil fédéral d'octroyer la prolongation des 120 indemnités journalières supplémentaires au Canton de Vaud dès le 01.04.07 et diminution du nombre des emplois de réinsertion.

4361 Participation de la Confédération aux mesures d'accompagnements du marché du travail. Prise en charge de 50 % de 8 ETP.

4901 Lutte contre le travail illicite dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration. L'écart provient de la prise en charge par la Police du commerce des factures Gastro Vaud relatives aux frais de formation dispensée aux hôteliers/restaurateurs.

54 Service de l'agriculture

3021 Remplacement d'un maître d'agriculture en arrêt maladie longue durée. L'économie réalisée à la rubrique 3016 compense partiellement ce dépassement.

3103 Ouverture de deux classes supplémentaires à l'Ecole d'agriculture de Grange-Verney. Compensé à la rubrique 4321.

3161 Location internat école de Moudon. Bail à loyer jusqu'en 2012.

31851 Le Conseil des écoles n'a pas siégé au vu des restructurations en cours.

31852 Renoncement de la Confédération au préposé agricole (subvention agricole).

3658 Zones Z (nitrates). Décalage des indemnités en 2008. Mesures en faveur du bétail surévaluées, baisse des effectifs sur le marché du bétail.

4313 Diminution d'activité de la Commission foncière 1.

4354 Vente sur cinq ans du matériel d'exploitation (EFILM).

Suite à une visite du CCF, il s'est avéré qu'une quinzaine de dépassements budgétaires n'avaient reçu d'autorisation ni de la part du Conseil d'Etat ni de celle de la Commission des finances. Il s'agit des rubriques suivantes :

3013	Allocations familiales	238.68
3021	Traitement personnel enseignant	77’681.14
30232	Allocations familiales personnel enseignant (lié au 3021)	6’548.15
3032	AVS personnel enseignant (lié au 3021)	5’321.15
3042	Caisse de pension personnel enseignant (lié au 3021)	26’142.30
3044	Caisse de pension personnel temporaire	781.00
3052	LAA personnel enseignant (lié au 3021)	1’709.05
3053	LAA assistants	540.00
3103	Fournitures scolaires	42’225.49
3131	Achats produits alimentaires	20’680.40
3134	Approvisionnement domaines et jardins	112’406.13
3155	Entretien véhicules et accessoires	33’08.90
3184	Frais de contentieux	800.00
3191	Taxes	11’965.55
3301	Amortissements créances débiteurs	7’847.85
3508	Part à CH éco. publ. et agricul.	16’010.90
Total		*334’284.00*

Cette situation étant apparue dans d’autres services également, elle fait l’objet d’une observation de la Commission des finances (voir chapitre 10 du rapport général).

56 Service de l’éducation physique et du sport

3653	Manifestations sportives répétitives	221'000.00
	Manifestations sportives ponctuelles	56'887.30
	Aide à l’installation de fédérations internationales	135'912.00
	Autres activités en faveur des fédérations internationales	52'130.65
	Divers manifestations liées au sport scolaire	44'679.20

4603 Cours Jeunesse et Sport à Macolin. Subsides camps scolaires sportifs réservés aux écoles.

57 Service du développement territorial

La fusion du SAF (UB 69) et du SAT (UB307) a donné lieu a un certain nombre de crédits supplémentaires selon décisions du Conseil d’Etat des 18.04.07 et 30.05.07. Ces crédits sont entièrement compensés. Ils concernent les rubriques 3011, 3013, 3016,3031, 3034, 3044, 31111 et 31852.

3173 Non-dépenses dues au fait que le Service n’a plus besoin d’organiser des forums de présentation de ses études.

31852 9. Etudes diverses, notamment pour la 3e correction du Rhône, et diverses études d’améliorations foncières d’un montant de CHF 28'225.00.

4313 3. Emoluments pour les morcellements.

4606 Subvention de la Confédération (ARE) pour le projet tripartite (Confédération, Canton, Ville) «Agglomération Lausannoise».

59 Service de l’économie, du logement et du tourisme

3011 Vacances temporaires de postes lors de mouvements au sein du personnel régulier.

3014 Travaux spéciaux et indemnité pour travail de nuit.

31851 05. Payé par Gastro Vaud.

3301 Risques de perte revus a la baisse.

3518 La participation pour le test conjoncturel vaudois a été inférieure de CHF 4’000.00 .

3658 Rubrique budgétaire difficile à estimer au vu de la spontanéité des demandes.

04. Permet de soutenir l'emploi de proximité en participant à 75 % du salaire d'une personne devant suivre une formation spécifique lui permettant de maintenir son emploi dans l'entreprise.

22. Le SELT avait, dans ce budget, anticipé la mise en œuvre de la Loi fédérale sur la politique régionale (LPR). Il pensait que les Régions, sous cette impulsion, allaient lancer des études afin d'être prêtes. Tel n'a pas été le cas, et l'arrivée de la LPR, ainsi que de la LADE, a plutôt arrêté les Régions dans leur élan en 2007.

25. En vigueur depuis 2006, permet de cofinancer les fonds régionaux à l'innovation. Cette nouvelle possibilité de financement met du temps à démarrer et, en 2007, le budget prévu n'a été que très peu sollicité. Il faudra laisser du temps à cet outil pour qu'il monte en puissance.

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2007	11'700'000.00	0.00	11'700'000.00
Comptes 2007	18'681'555.63	6'715'523.00	11'966'032.63

Le solde de CHF 1 mio du Centre des congrès et des expositions de Montreux avait déjà été versé fin 2006. Pour le SDT, certains projets n'ont pas avancé aussi vite que prévu (pôles de développement et améliorations foncières).

12.6 Département des infrastructures

Commissaires : M. Eric Bonjour, rapporteur
M. Jean-Michel Dolivo

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a visité les cinq services du Département par des séances échelonnées sur deux demi-journées. Durant ces travaux, elle a rencontré les chefs de service ou les responsables financiers, accompagnés de leurs collaborateurs directs.

La sous-commission a bénéficié, durant ses visites, de la présence de Monsieur Stéphane Ruby, responsable financier du Département, accompagné de Madame Brigitte Mattiuzzo, sa collaboratrice financière. Elle tient à les remercier tous de leur excellente collaboration, de la précision de leurs réponses et de la diligence avec laquelle ils nous ont transmis les documents demandés.

La sous-commission, à la fin de ses travaux, a rencontré le chef du Département, Monsieur François Marthaler, afin d'examiner de manière globale la situation du Département. Nous le remercions de sa disponibilité.

2. Récapitulation des comptes 2007

a) Comparaison avec le budget 2007

	Charges	Revenus
Budget 2007	372'300'600.00	111'528'500.00
Crédits supplémentaires	5'379'100.00	211'500.00
Budget total 2007	377'679'700.00	111'740'000.00
Comptes 2007	366'778'975.93	112'262'154.37
Différence en CHF	**- 10'900'724.07**	**+ 522'154.37**
Différence en %	**- 2,89**	**+ 0,47**

b) Comparaison avec les comptes 2006

	Charges	Revenus
Comptes 2006	349'203'269.45	108'761'272.66
Comptes 2007	366'778'975.93	112'262'154.37
Différence en CHF	**+ 17'575'706.48**	**+ 3'500'881.71**
Différence en %	**+ 5,03**	**+ 3,22**

3. Remarques générales

Charges

Les charges brutes 2007 sont inférieures de CHF 10,9 mios (- 2,89 %) au budget, inclus les crédits supplémentaires en cours d'année, soit CHF 5,379 mios. La maîtrise des charges est à relever notamment pour les UB suivantes : 61 (- CHF 0,9 mios), 62 (- CHF 6,0 mios), 63 (- CHF 0,4 mios), 66 (- CHF 1,4 mios). A contrario nous relevons une augmentation des charges effectives par rapport au budget 2007 au SIPAL, UB 64 (+ CHF 3 mios).

Revenus

Les revenus effectifs par rapport au budget sont supérieurs aux UB 61 (+ CHF 0,2 mios), 63 (+ CHF 0,3 mios), 64 (+ CHF 2,1 mios). Par contre, l'inverse se produit pour les services suivants : 62 (- CHF 1,3 mios), 66 (- CHF 0,7 mios).

Comparaison entre l'augmentation des charges et celle des revenus concernés

Les UB suivantes respectent le principe de couverture des charges par les revenus : 61 (- CHF 1,1 mios), 62 (- CHF 4,7 mios), 63 (+ CHF 0,7 mios), 66 (+ CHF 3,5 mios). A contrario, l'UB 64 (- CHF 0,9 mios) ne montre pas, pour 2007, une maîtrise des comptes, mais a des dépassements budgétaires non autorisés.

Alors qu'en 2006, pour suivre la décision du Grand Conseil de réaliser une économie de CHF 1 mio à la rubrique 31852 hors périmètre informatique et mandats refacturés, une réduction linéaire de 7,941 % a été effectuée sur cette rubrique dans les différents services du Département, force est de constater, en 2007, un dépassement sous cette rubrique de CHF 0,5 mios avec demande de crédit supplémentaire (+ 8,22 %).

Selon la synthèse des dépassements budgétaires non autorisés aux comptes 2007 du DINF, 31 rubriques font état d'un dépassement non autorisé pour un montant total de CHF 2,2 mios. Pour donner suite à une observation répertoriée dans le rapport 2006 déjà, la sous-commission constate donc avec regret qu'un certain nombre de dépassements par rapport au budget voté ne font toujours pas l'objet d'une demande de crédits supplémentaires, comme le demande la LFin du 20.09.05.

4. Thèmes d'étude de la sous-commission

4.1 Mesures DEFI

Selon l'analyse du SAGEFI relative à la réalisation des mesures DEFI 2006/2007, le DINF n'a pas atteint la cible fixée en matière d'économie cumulée planifiée à CHF 8,228 mios, soit un écart négatif de 19,9 % correspondant à CHF 1,635 mios. Force est de constater, cependant, que le DINF est le département qui a le plus contribué en nombre de mesures (97 sur 475) à l'effort DEFI.

4.2 Les crédits reportés du budget 2006 sur 2007 et du budget 2007 sur 2008

a) Reports de crédits 2006 sur 2007 :

Rubrique	Description	Montant	Compte	Adopté le
61.31852	Elaboration du projet Agenda 21	13'300	611/2051.03	17.01.07
63.31512	Votelec – développement du module «élection majoritaire»	39'000	632/2051.10	17.01.07
63.31112 63.31852	Tutelec – gestion de la chaîne des mesures tutélaires	394'500	632/2051.11-12	17.01.07
63.31512	Remplacement de la solution DM-Lab (SVET)	28'000	632/2051.13	17.01.07
63.31112	COVEO – moteur de recherche Intranet/Internet	50'000	632/2051.14	17.01.07
63.31852	Schéma directeur SAGR (OCV)	80'000	632/2051.15	17.01.07
63/31852	Maintenance évolutive de l'application Pétale (SELT)	100'000	632/2051.16	17.01.07
64/3011	Report lié au CS permettant le versement des rétroactifs de salaires au personnel de nettoyage pour les années 2004-2006	777'900	6451/2051.05	17.01.07
64/31411	Travaux d'entretien des bâtiments budgétisés en 2006, mais effectués en 2007	1'215'800	6421/2051.06	31.01.07
66/31852	Consultations, mandats,	181'900	66/2051.03	17.01.07
	Total 2006-2007	*2'880'400*		

b) Reports de crédits 2007 sur 2008 :

Rubrique	Description	Montant	Compte	Adopté le
62.3143	Entretien de la signalisation routière	190'000	621/2051.20	23.01.08
62/31421	Entretien des routes cantonales	270'000	621/2051.21	23.01.08
63/31512	Mise en œuvre Tutelec	97'000	632/2051.30	30.01.08
63/3152 63/31852	Mise en œuvre LISA	78'700	632/2051.31-32	23.01.08
63/31512	Mise en œuvre JUGE			

63/31852		198'000	632/2051.33-34	23.01.08
63/31112 63/31852	Mise en œuvre GESCOP	226'800	632/2051.35-36	23.01.08
63/31112 63/31512 63/31852	Mise en œuvre DAVEL	191'400	632/2051.37-39	23.01.08
63/31512	Mise en œuvre du nouveau code pénal (NCP)	102'200	632/2051.40	23.01.08
64/31411 64/31412	Travaux d'entretien de bâtiments et constructions nouvelles budgétisés en 2007, mais effectués en 2008	961'000	6421/2051.41-42	30.01.08
64/3124	Report de crédit pour acquisition de mazout	350'000	6411/2051.43	23.01.08
66/31852 66/3657	Mandats, expertises, aides et subventions	230'000	66/2051.60-61	23.01.08
	Total 2007-2008	*2'895'100*		

5. Remarques de détail

61 Secrétariat général

Effectifs : 2006 : 47,30 ETP 2007 : 55,27 ETP

- 0,60 ETP transféré à l'OIT dès le 01.05.06
- 0,25 ETP supprimé en 2006 (mesure «-300 postes»)
- 16,30 ETP transférés de l'unité informatique départementale à la DSI dès le 01.03.06

+ 24,32 ETP transférés de l'OIT selon décision du CE du 21.06.06 de transformer le service en office et de la rattacher au SG-DINF dès le 01.01.07

+ 0,80 ETP OIT, mesure DEFI 451 «internalisation des prestations liées au maintien du réseau des points fixes»

3102 Dépassement de CHF 100'389.00, dont 73'000.00 par crédit supplémentaire, qui est compensé par des rentrées de CHF 1'140'457.05 à la rubrique 4352. Un dépassement de 27'400.00 n'a pas fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire. La décision du Grand Conseil de renoncer à la mesure DEFI 208, prise en 2006, avait pourtant été budgétisée.

Remarque générale : la sous-commission constate une volonté démontrée de maîtriser les frais dits administratifs (frais de téléphone, indemnités, etc.).

62 Service des routes

Effectifs : 2006 : 530,90 ETP 2007 : 520,00 ETP

- 3,65 ETP supprimés en 2006 (mesure «- 300 postes»)
- 7,25 ETP supprimés en 2006 (remise de 225 km de routes cantonales aux communes)

3061 + CHF 113'300. Dépassement non autorisé dû à la réorganisation des sections d'entretien des routes cantonales. Ce dépassement est lié à des services de piquet basés sur des équipes, et un redécoupage des secteurs d'engagement avec comme corollaire de plus grandes distances à parcourir.

31421.5 + CHF 954'000.00. Ouvrages divers. Quid ?

3517 + CHF 200'913.70. Dépassement budgétaire non autorisé sur les frais d'entretien et d'exploitation du tronçon autoroutier Payerne-limite Vaud-Fribourg compensé par la rubrique 4517, participation du canton de Fribourg aux frais. Décompte effectué par l'OFROU.

63 Direction des systèmes d'information

Effectifs : 2006 : 37,25 ETP 2007 : 179,00 ETP

+ 0,80 ETP transféré de la Chancellerie

+ 22,60 ETP transférés du SG-DSE (réorganisation informatique au 01.03.06)

+ 8,00 ETP transférés du SG-DINT (réorganisation informatique au 01.03.06)
+ 10,00 ETP transférés du SG-OJV (réorganisation informatique au 01.03.06)
+ 19,80 ETP transférés du SG-DSAS (réorganisation informatique au 01.03.06)
+ 4,90 ETP transférés du SG-DEC (réorganisation informatique au 01.03.06)
+ 16,30 ETP transférés du SG-DINF (réorganisation informatique au 01.03.06)
+ 51,90 ETP transférés du SG-DFIRE (réorganisation informatique au 01.03.06)
- 0,35 ETP supprimé (mesure «- 300 postes»)
+ 7,80 ETP supplémentaires dès le 01.01.07 (mesures DEFI 432 et 435)

Rappelons qu'au 01.03.06, la DSI a été officiellement crée par l'unification de la DPSI et des UID d'où l'augmentation spectaculaire des ETP.

31512 Dépassement du budget pour l'entretien du matériel et logiciels informatiques de gestion de CHF 1'283'000 par une succession de crédits supplémentaires qui font penser à la sous-commission que le budget global accordé aurait dû être suffisant, les montants de certains crédits supplémentaires étant faibles.

31852 Dépassement de CHF 321'000.00 pour les consultations, mandats et expertises. Nos remarques sont identiques à celles formulées à la rubrique 31512.

64 Service des immeubles, du patrimoine et de la logistique

Effectifs : 2006 : 132,19 ETP 2007 : 261,69 ETP

+ 0,50 ETP transféré du DEC (SEPS)
+ 1,00 ETP transféré du DFJ (DGEP)
- 1,00 ETP supprimé dès le 01.01.06 (mesure «- 300 postes» ex-SIL), manquait dans le commentaire du budget 2006.
- 2,00 ETP mesures DEFI 2007 443 et 444
+ 1,00 ETP mesure DEFI 2006 236 (effets 2007)
+ 130,00 ETP centralisation du personnel de nettoyage au SIPAL selon décision du CE du 14.06.06

Remarque générale : l'intégration dans le personnel de l'Etat des nettoyeuses explique l'augmentation des ETP concernés. Elle n'a cependant pas d'effet à la rubrique 3011, étant budgétisé ou compensé. Sous la rubrique 3041, les coûts liés à la caisse de pension n'ont pas été budgétisés et ont donc dû faire l'objet d'un crédit supplémentaire de CHF 128'200.00 et d'un dépassement budgétaire non autorisé de CHF 20'400.00. Il en va de même pour les achats de produits de nettoyage sous la rubrique 3133.1 CHF 172'000.00.

3103 + CHF 727'600,00. Dépassement budgétaire non autorisé. Compensé par les revenus des rubriques 4352 et 4356. Intégration du bureau des imprimés de la Ville de Lausanne, l'idée étant à terme d'avoir des économies d'échelle sur l'achat de fournitures de bureau.

3121 à 3133 Divers crédits supplémentaires liés à des déménagements.

31411 + CHF 366'900. Dépassements budgétaires non autorisés liés à des travaux d'aménagement. Compensés par les rubriques 4356 et 4363. En ce qui concerne la facturation de service à des tiers, la sous-commission relève que le Département ne procède pas à des demandes de crédits supplémentaires dans l'attente de la facturation.

31412 Dépassement du budget de CHF 2'330'000.00 pour des constructions nouvelles, dont 2'306'400.00 par crédits supplémentaires. La sous-commission s'étonne des carences de planification budgétaire.

66 Service de la mobilité

Effectifs : 2006 : 14,10 ETP 2007 : 14,10 ETP

3657 3. Contribution régionale à des communautés tarifaires. La non-dépense est de CHF 2,847 mios, soit 54,82 %.

4. Les lignes de trafic en site propre (M1, LO-LG, M2, TSOL) montrent un écart par rapport au budget de + CHF 3,212 mios, soit + 13,36 %.

6. Entreprises de navigation (LNM et CGN). Ce poste montre une dépense de CHF 4'607'983.00 contre CHF 4'245'000.00 au budget, soit un dépassement de 8,55 %.

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2007	167'060'000.00	108'300'000.00	58'760'000.00
Comptes 2007	108'676'904.88	67'934'761.65	40'742'143.23

Principaux investissements relevés :

Routes nationales

Les investissements faits en 2007 se montent à CHF 75'124'151.91, avec des recettes pour CHF 64'028'022.90. Le solde disponible est de CHF 5'003'871.00. Ce poste devrait en principe disparaître en 2008.

Routes cantonales

CHF 702'555.35 ont été investis dans la H144 Rennaz - Les Evouettes. Des recettes sont observables à hauteur de CHF 980'720.75.

On constate également un ralentissement des investissements liés au réseau prioritaire pour le trafic 40 t. Un solde de CHF 2'113'867.00 est disponible. Le budget prévoyait un montant de CHF 5'630'000.00.

Service des immeubles, du patrimoine et de la logistique

En 2006, l'investissement consenti pour la réfection douce de l'Ecole de chimie se monte à CHF 5'029'594.10.

Pour la cathédrale de Lausanne (restauration enveloppe, portail peint et travée supérieure), l'investissement net est de CHF 2'212'144.05.

Pour l'assainissement de l'amiante dans plusieurs bâtiments : CHF 3'432'958.25.

On constate que le Gymnase de Burier s'est vu attribué CHF 1'076'000.00, alors que le budget d'investissement 2007 ne prévoyait aucune dépense.

Service de la mobilité

Pour le crédit d'étude Lausanne-Morges, un montant de CHF 1'159'545.85 a été dépensé en 2007, soit un dépassement budgétaire de CHF 29'546. Aucune recette n'est observable pour ce poste.

Service des améliorations foncières

Ce service a été transféré au DEC sous la nouvelle dénomination Service du développement territorial.

12.7 Département des finances et des relations extérieures

Commissaires : M. Pierre-Yves Rapaz, rapporteur
Mme Monique Weber-Jobé

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a rencontré les chefs des six services et des deux offices du Département accompagnés d'un ou plusieurs collaborateurs, ainsi que l'ordre judiciaire. Elle a ainsi consacré 2 journées et 2 demi journées pour en faire le tour.

La sous-commission a pu obtenir les renseignements, documents et réponses aux remarques et questions posées. Elle les remercie de leur accueil et de leur disponibilité.

Au final, la sous-commission a, comme il se doit, rencontré le chef du Département, Monsieur Pascal Broulis, pour un tour d'horizon de son département.

2. Récapitulation des comptes 2007

a) comparaison avec le budget 2007

	Charges	Revenus
Budget 2007	911'935'300.00	4'493'177'100.00
Crédits supplémentaires	- 2'855'500.00	134'000.00
Budget total 2007	909'079'800.00	4'493'311'100.00
Comptes 2007	1'398'264'012.02	5'191'382'973.65
Différence en CHF	**+ 489'184'212.02**	**+ 698'071'873.65**
Différence en %	**+ 53,8**	**+ 15,5**

b) comparaison avec les comptes 2006

	Charges	Revenus
Comptes 2006	1'003'955'147.56	4'708'254'477.74
Comptes 2007	1'398'264'012.02	5'191'382'973.65
Différence en CHF	**+ 394'308'864.46**	**+ 483'128'495.91**
Différence en %	**+ 39,2**	**+ 10,2**

3. Remarques générales

L'écart global par rapport au budget voté s'explique de la manière suivante :

Au niveau des charges, des amortissements supplémentaires ont été effectués dans le cadre des écritures de bouclement dont l'effet ne figurait pas au budget. Il s'agit principalement de l'amortissement du découvert pour CHF 420 mios, alors qu'il n'était prévu que CHF 140 mios au budget, ainsi que le financement anticipé de CHF 59,1 mios en faveur de la Caisse de Pension de l'Etat de Vaud.

La hausse des revenus est due principalement à l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques (+ CHF 163,1mios, +5,6 %) et à l'impôt sur le bénéfice net des personnes morales (+ CHF 147,4mios, + 35,6 %). Pour ce dernier, il faut remarquer l'écart important entre le budget (CHF 359 mios) et les comptes (CHF 565 mios), soit une augmentation de + 57 % ; cet écart est dû pour l'essentiel à deux sociétés et ne se renouvellera pas dans les années à venir.

4. Remarques de détail

701 Chancellerie d'Etat

3001 On peut se réjouir de l'arrivée de conseillères et conseillers d'Etat plus jeunes, mais avec la conséquence qu'ils ont souvent encore des enfants aux études, donc des frais supplémentaires pas forcément prévus au budget lors de nouvelles élections.

3062 L'indemnité aux huissiers datait de l'après-guerre et le Conseil d'Etat a décidé, en décembre 2007, de l'augmenter de 30 %.

702 Secrétariat général

7021 Secrétariat général

3011 Dés le 01.07.07, la charge présidentielle du Chef de département a valu un renfort au sein du service.

3091 Cette modique somme aurait du être comptabilisée au SPEV, comme tous les frais de formation du personnel.

3193 Participation cantonale à la Conférence des directeurs cantonaux des finances, Banque de données des cantons et villes (BADAC). Augmentation de 8cts/habitant pas annoncée avant la fin de l'année.

7022 Office des affaires extérieures

Cet office a été rattaché au département présidentiel au 01.07.07. Suite au départ de son chef, il a tourné au ralenti durant les 6 derniers mois de l'année.

7023 Registre foncier

Cet office a vu le déménagement, courant 2007, du Registre foncier de Lavaux.

3191 Les prestations du Registre foncier correspondent à l'exercice de la puissance publique, elles ne sont donc pas soumises à la TVA. La consultation par Internet n'a pas eu cette reconnaissance et, par conséquent, les abonnements sont soumis à la TVA. Il y a plus de 5'000 consultations Internet par jour, c'est donc un service important pour les utilisateurs.

4313 L'augmentation des émoluments est due principalement au fait que la valeur des biens est nettement supérieure à l'an dernier, mais il n'y a pas vraiment d'augmentation du nombre de transferts. Le montant est de 1,5 pour mille plafonné à CHF 50'000.

703 Administration cantonale des impôts

3186 Ce montant correspond à la commission des employeurs qui retiennent et payent l'impôt à la source ordinaire (rubrique 4003) ; il est donc en adéquation avec l'augmentation de cette rubrique.

3401 Ce montant est à mettre en parallèle avec la rubrique 4031 ; en effet il s'agit ici des 5/12 du montant encaissé à cette rubrique qui reviennent aux communes territoriales.

4003 Il y a environ 40'000 sourciers ordinaires, qui paient CHF 90 mios. Les autres, au revenu supérieur à CHF 120'000, doivent remplir une déclaration. Ce sont des sourciers dit mixtes, au nombre d'environ 8'600, qui paient, eux, plus de CHF 214 mios.

4011 Comme déjà évoqué dans les remarques générales, cette augmentation importante est due pour l'essentiel à 2 entreprises qui ont rapatrié de la substance fiscale et également au fait qu'il y a un décalage entre la taxation et le résultat effectif. Il s'agit donc d'être prudent, il n'est pas impossible que la déconvenue de l'UBS démontre que cette dernière a trop payé d'impôts.

4031 et 4041 Lors de l'élaboration du budget 2007, il était pressenti un tassement des affaires. Or ce tassement n'a pas encore eu lieu, d'où l'écart important entre le budget et les comptes (+ 44 %).

704 Service d'analyse et de gestion financières

L'année 2007 a été un grand changement dans ce service. En effet, après avoir dû pendant de nombreuses années chercher de l'argent sur les marchés, l'Etat s'est trouvé devant des excédants de trésorerie et sans possibilités, sauf cas rare, de rembourser des emprunts avant terme. Il a donc fallu placer en attendant les échéances d'emprunts importants comme celui contracté pour recapitaliser la BCV.

3183 Négociation des frais de commission de dépôt pour les titres BCV.

31852 Arrêt d'un mandat pour la planification financière, le Service ayant les capacités en interne.

4042 Augmentation due à la bonne santé du marché immobilier et aux modifications légales.

4291 Il s'agit ici de la répartition de la BNS aux cantons.

706 Service du personnel de l'Etat de Vaud

3011 et 3013 Dans le budget 2007, c'est sous ces deux rubriques qu'apparaissent les montants pour l'ensemble du personnel concernant la suppression de la contribution de crise ainsi que l'augmentation des allocations familiales. Les montants ont été, dans plus de 90 % des cas, trouvés directement dans les services, sans utiliser les montants à disposition sous ces deux rubriques, d'où cet écart important entre le budget et les comptes.

3041 Versement en une fois de la somme due par l'Etat à la Caisse de pension, plutôt que l'échelonnement sur 12 ans prévu.

3061 Il s'agit de l'augmentation des indemnités kilométriques pour l'ensemble du personnel de l'Etat ; mais les services ont pu faire sans demander l'utilisation de ces sommes.

31852 Environ CHF 190'000 ont été utilisés pour DECFO-SYSREM.

79 Contrôle cantonal des finances

Il est à noter que le Service est révisé chaque année par une fiduciaire externe.

3081 Il s'agit de mandats très spécifiques qui demandent du personnel interne pour suivre les mandats ; par manque de personnel suffisamment formé, il a été renoncé à quelques mandats.

3186 Système d'agrément pour le Service qui a été budgétisé par erreur à la rubrique 31852 alors qu'il s'agit d'émoluments et non de mandats.

5. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2007	15'441'000.00	0.00	15'441'000.00
Comptes 2007	9'887'393.12	0.00	9'887'393.12

L'écart par rapport au budget est essentiellement dû à un retard dans la réalisation du projet ACI - Vision 2010.

12.8 Ordre judiciaire vaudois

Commissaires : M. Pierre-Yves Rapaz, rapporteur
Mme Monique Weber-Jobé

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a rencontré une forte délégation de l'OJV emmenée par la Présidente et le Vice-président du Tribunal cantonal. Elle a consacré une demi-journée à l'étude de cette entité.

2. Récapitulation des comptes 2007

a) comparaison avec le budget 2007

	Charges	Revenus
Budget 2007	142'685'000.00	86'252'100.00
Crédits supplémentaires	372'200.00	214'700.00
Budget total 2007	143'057'200.00	86'466'800.00
Comptes 2007	152'049'546.37	89'559'701.22
Différence en CHF	**+ 8'992'346.37**	**+ 3'092'901.22**
Différence en %	**+ 6,2**	**+ 3,5**

b) comparaison avec les comptes 2006

	Charges	Revenus
Comptes 2006	154'812'036.83	89'147'426.82
Comptes 2007	152'049'546.37	89'559'701.22
Différence en CHF	**- 2'762'490.46**	**+ 412'274.40**
Différence en %	**- 1,8**	**+ 0,5**

3. Remarques générales

L'Ordre judiciaire vaudois a passé administrativement du DINT (anc. DIRE) au DFIRE (anc. DFIN), en date du 1er juillet 2007, excepté l'Office du tuteur général.

4. Remarques de détail

3011 La différence est due au départ de personnel et le non-remplacement immédiat de ces gens ; ce n'est pas une décision volontaire, mais, par la force des choses, il est difficile de remplacer immédiatement un départ.

3063 Cette forte baisse est due au départ de l'OTG qui en avait beaucoup.

3102 Il est difficile de savoir, lors de l'élaboration du budget, quand les nouvelles publications de codes seront faites.

31851 Il y a plus de candidats que prévu aux examens.

5. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2007	2'826'000.00	0.00	2'826'000.00
Comptes 2007	1'134'446.47	0.00	1'134'446.47

L'écart par rapport au budget est essentiellement dû à un retard dans les déaménagements prévus suite à la réorganisation des districts (DECTER).

12.9 Grand Conseil

Commissaires : Mme Jaqueline Bottlang-Pittet, rapportrice
Mme Fabienne Freymond Cantone

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les commissaires ont rencontré M. le secrétaire général Olivier Rapin pour les comptes 2007 du Grand Conseil. Elles le remercient de les avoir diligemment renseignées et de leur avoir fourni tous les documents nécessaires à leur mandat, ainsi que M. Roger Schibenegg, responsable de l'unité financière du DINT, à laquelle la comptabilité du Grand Conseil est rattachée, qui les a accompagnées durant cet entretien.

2. Récapitulation des comptes 2007

a) Comparaison avec le budget 2007

	Charges	Revenus
Budget 2007	7'011'300.00	17'600.00
Crédits supplémentaires	289'600.00	0.00
Budget total 2007	7'300'900.00	17'600.00
Comptes 2007	6'349'402.93	15'982.73
Différence en CHF	**- 951'497.07**	**- 1'617.27**
Différence en %	**- 13,07**	**- 9,18**

b) Comparaison avec les comptes 2006

	Charges	Revenus
Comptes 2006	6'585'582.44	10'590.06
Comptes 2007	6'349'402.93	15'982.73
Différence en CHF	**- 236'179.51**	**5'392.67**
Différence en %	**- 3,58**	**+ 50,92**

3. Remarques générales

Le Secrétariat du Grand Conseil présente pour un premier exercice des comptes indépendamment d'un rattachement à tout département.

Les comparaisons avec les comptes 2006 présentent un intérêt limité, dans la mesure où 2007 a vu un changement de législature en cours d'année civile impliquant, certes, une diminution du nombre de députés, mais, parallèlement, une augmentation du montant des indemnités.

Les comparaisons avec le budget 2007 sont également relatives. Ce budget intégrait, entre autres, un fonctionnement de notre Parlement en commissions thématiques généralisées sur six mois ; or ce mode de fonctionnement ne s'est pas concrétisé.

Les dépassements budgétaires non autorisés tels que nouvellement notifiés dans la comptabilité de l'Etat de Vaud proviennent d'une situation comptable connue trop tardivement et qui ne permettait dès lors plus la procédure d'une demande en bonne et due forme de crédits supplémentaires tous justifiés, voire souvent compensés.

4. Remarques de détail

3003 Les experts indépendants sont intervenus dans le cadre des travaux de la Commission de présentation, laquelle a été très sollicitée en ce début de législature (CHF 20'131.90).

3011 Les travaux spéciaux sont liés au changement partiel de fonctionnement de notre Grand Conseil en commissions thématiques, avec des secrétariats rattachés directement à ces commissions sur une durée de six mois.

3101 Changement du mode de facturation de documents émis par le Conseil d'Etat pour le Grand Conseil (-CHF 190'000).

31852 S'agissant de la première législature avec une entrée en fonction à la mi-année, le versement des indemnités 2007-2008 pour les groupes parlementaires équivaut à une période de dix-huit mois dans les comptes.